JANVIER 2013

PASSION ARCHITECTVRE 43

LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES

RÉGION BRETAGNE | TRIBUNE : **AURÉLIE FILIPPETTI,** MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION | CÉCILE DUFLOT REÇOIT L'UNSFA | LA PROFESSION D'ARCHITECTE EN EUROPE EN 2012 | OBLIGATION DE MOYENS OU DE RÉSULTAT ? | COMPTE RENDU DU 43E CONGRÈS DES ARCHITECTES À NICE | HMONP... ET APRÈS | LA FIN DU "TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS" ! QUID DES ALTERNATIVES ? | DOMINIQUE PERRAULT, ARCHITECTE

Unsfa
L'UNION DES ARCHITECTES

Publi-rédactionnel

La retraite supplémentaire
article 83, un dispositif de plus en plus attractif pour les salariés et les employeurs

Paroles croisées

Maryline Fleurent, responsable du développement des CCN – Groupe Malakoff Médéric
Jérôme Bonizec, directeur développement du pôle conventions Aprionis – Groupe Humanis

POURQUOI EST-IL SI IMPORTANT POUR LES SALARIÉS D'ANTICIPER ET DE PRÉPARER LEUR RETRAITE ?

M. F : Face à la baisse continue des taux de remplacement (rapport entre le dernier salaire brut et la pension de retraite brute), entraînant la diminution des revenus lors du départ à la retraite, **il devient indispensable de se constituer une épargne retraite en complément des régimes de base et complémentaires.** Toutes les catégories de salariés sont concernées et plus particulièrement les cadres, les jeunes salariés ou encore ceux n'ayant pas la durée de cotisation nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein.

Ce besoin est d'autant plus essentiel, que **le salarié devenu retraité doit faire face à de nouvelles dépenses** notamment en matière de santé : souscription d'un contrat complémentaire santé plus coûteux, augmentation des dépenses de santé liées au vieillissement...

À titre d'exemple, un salarié cadre prenant sa retraite à taux plein en 2010 aura un taux de remplacement estimé à 56 % ; ce même taux est estimé par le conseil d'orientation des retraites à 53 % pour un départ à la retraite en 2050.

QUELLE RÉPONSE PEUT APPORTER UN DISPOSITIF DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE DIT "ARTICLE 83" ?

J. B : Dans le contexte actuel, il est souvent difficile pour les salariés de se constituer une épargne à titre individuel en vue de la retraite.

La majorité d'entre eux plébiscite les solutions d'épargne en entreprise. Ils perçoivent ces dispositifs comme **plus avantageux financièrement** du fait de la contribution apportée par leur employeur, **plus simples en termes de démarches et de gestion et comme un placement sûr.**

COMMENT FONCTIONNE UN DISPOSITIF DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE ARTICLE 83 ?

M. F : Les contrats de retraite supplémentaire article 83 fonctionnent selon le **principe simple de la capitalisation individuelle tout en bénéficiant d'un cadre social et fiscal avantageux.**

Lors de la phase d'épargne, chaque salarié dispose d'un compte individuel qui, alimenté par les cotisations successives, est valorisé chaque année.

L'épargne constituée est acquise au salarié. S'il quitte l'entreprise avant son départ à la retraite, elle peut être transférée sur un contrat de même nature auprès du nouvel employeur ou sur un Plan d'Epargne Retraite Populaire.

Au moment du départ en retraite, le salarié bénéficie d'une rente dont le montant dépend notamment du capital constitué, de son âge et de son choix sur la réversion.

Lors de la mise en place, l'entreprise choisit la ou les catégories de salariés bénéficiaires. Elle définit un taux de cotisation, qui peut être pris en charge en totalité par l'employeur ou selon une répartition employeur / salarié.

Pour l'entreprise, les cotisations versées sont déductibles du bénéfice imposable et exonérées de charges sociales patronales (hors forfait social).

Pour le salarié, la part employeur n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu et est exonérée de charges sociales salariales (hors CSG / CRDS). L'éventuelle cotisation versée par le salarié est déductible de son revenu imposable.

QUELLES SONT LES NOUVEAUTÉS APPORTÉES PAR LA RÉFORME DES RETRAITES DE NOVEMBRE 2010 AU DISPOSITIF D'ÉPARGNE RETRAITE ARTICLE 83 ?

J. B : La réforme a instauré un certain nombre de nouveautés qui renforcent clairement l'attractivité des contrats d'épargne retraite supplémentaire article 83 :

- **Deux nouvelles possibilités d'alimentation des contrats, en plus des cotisations versées :**
  - **Les salariés peuvent effectuer des versements individuels et facultatifs** sur leur contrat, **déductibles** du revenu imposable*.
  - **Les salariés peuvent verser sur leur contrat des jours de repos non pris,** dans la limite de 10 jours par an pour ceux inscrits dans un CET (Compte Epargne Temps), ou de 5 jours par an lorsqu'il n'y a pas de CET dans l'entreprise*.
- **Deux nouveaux cas de sortie anticipée permettent aux salariés de récupérer les fonds en cas de difficultés durant la phase d'épargne du contrat :** Décès du conjoint ou du partenaire lié par un Pacs et situation de surendettement.

En offrant plus de possibilités de versements et plus de souplesse pour récupérer les fonds en cas de difficultés, **le dispositif de retraite article 83 permet aux salariés d'être plus actifs dans la préparation de leur retraite.**

POUR EN SAVOIR PLUS : contactez les spécialistes du régime santé prévoyance de votre convention collective :

Aicha Tlibi
Groupe Humanis (Aprionis Prévoyance)
Tél. : 01 46 84 57 48
Mail : aicha.tlibi@humanis.fr

Maryline Fleurent
Groupe Malakoff Médéric
Tél. : 01 30 44 49 42
Mail : mfleurent@malakoffmederic.com

humanis
Partager c'est grandir

malakoff médéric
PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR

* Dans les limites prévues par l'administration fiscale

MARIE-FRANÇOISE MANIÈRE,
PRÉSIDENTE DE L'UNSFA

Notre première année de mandat s'est achevée avec le **congrès annuel des architectes** qui nous a rassemblés, fin octobre, à Nice, Comme vous pourrez le lire dans ce numéro, ce congrès a été riche en débats, conférences et rencontres, et les congressistes ont formulé en retour, des avis très positifs.
Merci encore à la ville de Nice pour son accueil et son soutien.

De nombreux thèmes d'actualité ont animé cette fin d'année avec en sujet-phare, la **concertation nationale sur l'enseignement et la recherche en architecture,** organisée par le ministère de la Culture et de la Communication. Nous y participons au niveau national et régional, en y défendant ardemment nos positions. Ainsi nous revendiquons une formation en adéquation avec les emplois que les jeunes trouveront à la sortie de leur cursus, la transversalité des études et leur interdisciplinarité, la création de structures de recherche à l'instar des autres pays d'Europe, l'instauration d'un cursus HMONP professionnalisant. Parallèlement les moyens nécessaires pour parvenir à ces objectifs doivent être mis à niveau. La suite au prochain numéro... puisque la synthèse de ces travaux sera présentée début février.

Nos rencontres avec Cécile Duflot, différents élus et donneurs d'ordre sont l'occasion de rappeler sans cesse que la défense de la **qualité architecturale** passe par une meilleure prise en compte de ses acteurs et notamment des architectes. **La qualité des études, et donc leurs justes rémunérations, sont les bases incontournables de la réussite des projets.**

Dans le même temps, nous travaillons avec l'ensemble de la filière bâtiment sur des pistes de relances économiques, qui passent par la construction de logements, un moratoire des règlements, des aides appropriées notamment pour la réhabilitation, et la mise en accessibilité des locaux professionnels obligatoire pour 2015.

Il s'agit ici de quelques actions qui ne sont qu'une infime partie des travaux de l'Unsfa.

Je vous invite à nous rejoindre pour y participer, pour les défendre ou pour les susciter, **car c'est tous ensemble que nous ferons évoluer l'image de l'architecte et la nécessité pour tous d'une architecture de qualité faite par les architectes.**
Notre cérémonie des vœux, le 24 janvier 2013, sera l'occasion de les rappeler et en attendant, nous vous souhaitons une excellente nouvelle année !

L'UNION DES ARCHITECTES

UNSFA
29, boulevard Raspail 75007 Paris
Tél. : +33 (1) 45 44 58 45 – Fax : +33 (1) 45 44 93 68
E-mail : contact@unsfa.fr – www.syndicat-architectes.fr

→ DIRECTRICE DE PUBLICATION : Marie-Françoise Manière
→ DIRECTRICE ADJOINTE DE PUBLICATION ET RÉDACTRICE EN CHEF : Isabelle Chinardet-Cantineau
→ ASSISTANTE RÉDACTRICE EN CHEF : Estelle Palucki
→ E-MAIL : passionarchitecture@unsfa.com
→ CHARGÉS DE RUBRIQUES : À l'honneur : Editions PC | Actuas : Editions PC et Isabelle Chinardet-Cantineau | Infos ministères : Estelle Palucki | Europe : Philippe Klein | Bon sens : Gilbert Ramus | Vie syndicale : Estelle Palucki | Club Prescrire : Guy Vaurillon, Sophie Daga | Formation : Bernard Coudert | Collectivité locale : Estelle Palucki et Régis Chaumont | L'architecture nous fait la vi(ll)e meilleure : Estelle Palucki et Editions PC | Infos sociales : Christophe Yuen | L'architecture au quotidien : Editions PC (Sophie Chauvin) | Archi-culture : Editions PC et Isabelle Chinardet-Cantineau
→ ABONNEMENT (4 numéros par an) | tél./fax Unsfa : 01 45 44 58 45
→ CONCEPTION ET RÉALISATION : EDITIONS PC | Philippe Chauveau, Sophie Chauvin | Tél. : +33 (1) 42 73 60 60 | "Passion Architecture" est une publication de l'organisation Unsfa
→ RÉGIE COMMERCIALE : Éditions PC (coordination Sophie Chauvin) | La direction se réserve le droit de refuser toute publicité | ISSN : 1637-2735 / Imprimerie Chevillon

→ COUVERTURE
Photographie & réalisation :
Hippodrome de Longchamp Paris, France 2011-2016 © Luxigon / DPA / Adagp

04 À L'HONNEUR
05 ACTUAS
06 INFOS MINISTÈRES
TRIBUNE D'AURÉLIE FILIPPETTI, MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION | CÉCILE DUFLOT REÇOIT L'UNSFA
08 EUROPE
LA PROFESSION D'ARCHITECTE EN EUROPE EN 2012
10 BON SENS
OBLIGATION DE MOYENS OU DE RÉSULTAT ?
13 VIE SYNDICALE
LA VIE DES RÉGIONS UNSFA | COMPTE RENDU DU 43E CONGRÈS DES ARCHITECTES À NICE | LE PRIX DU PROJET CITOYEN 2012
21 CLUB PRESCRIRE
29 FORMATION
HMONP... ET APRÈS | CONFÉRENCE DU GEPA SUR LE LIVING BUILDING CHALLENGE
32 COLLECTIVITÉ LOCALE
PIERRICK MASSIOT, PRÉSIDENT DE LA RÉGION BRETAGNE | UN SYNDICAT POUR LES ARCHITECTES EN BRETAGNE
35 CAHIER SPÉCIAL BRETAGNE
39 INFOS SOCIALES
LA FIN DU "TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS" ! QUID DES ALTERNATIVES ?
40 L'ARCHITECTURE AU QUOTIDIEN
ENTRETIEN AVEC DOMINIQUE PERRAULT
42 ARCHI-CULTURE

À L'HONNEUR

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR

1

2

3

4

5

6

ROMANE SARFATI 1,
CONSEILLÈRE EN CHARGE DES ARTS PLASTIQUES, DE L'ARCHITECTURE, DU DESIGN ET DE LA MODE

Diplômée de l'IEP de Paris, de l'ESCP Europe et titulaire d'une maîtrise d'histoire de l'art, Romane Sarfati dirige le pôle internet et audiovisuel au Musée du quai Branly de 2002 à 2005. Directrice de cabinet de l'adjointe au maire de Paris, chargée du patrimoine (2005-2006), elle est nommée directrice de la culture au conseil général de l'Essonne en 2006.

VALÉRIE LASEK 2,
CONSEILLÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT, L'URBANISME ET LA CONSTRUCTION AU CABINET DE CÉCILE DUFLOT

Diplômée de l'Institut régional d'administration de Lille, Valérie Lasek fut chargée de mission "Affaires européennes" au ministère de l'Ecologie (2003-2007). Elle est devenue, en 2007, chef de cabinet du directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages au sein du même ministère avant de passer, en 2011, adjointe au sous-directeur de l'aménagement durable.

XAVIER SOULE,
À L'ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE

L'Assemblée Générale du 30 août 2012, sur proposition du Conseil d'Administration, annonce la nomination de Xavier Soule, Architecte, en tant qu'administrateur général en charge de la direction de l'ESA (École Spéciale d'Architecture).

GUY AMSELLEM 3,
NOMMÉ PRÉSIDENT DE LA CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Sur proposition d'Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, Guy Amsellem a été nommé par décret du Président de la République le 5 décembre 2012, président de la Cité de l'architecture et du patrimoine. Il aura pour mission d'y impulser un nouvel élan, au cœur des problématiques urbaines d'aujourd'hui.

DIDIER RIOU 4,
PRÉSIDENT DE L'UNION NATIONALE DES INDUSTRIES DE CARRIÈRES ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (UNICEM)

Ingénieur diplômé de l'ESTP, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques et d'un MBA de l'INSEAD, Didier Riou débute au groupe Lafarge en tant que directeur général de l'activité peintures routières (SAR). En 2008, il est nommé président de la région Europe du Sud et Afrique au sein de la branche granulats et béton.

FRANÇOIS PAYELLE 5,
NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES PROMOTEURS IMMOBILIERS (FPI)

Après des études d'ingénieur à l'École Centrale de Paris et de droit, François Payelle débute sa carrière en 1982 au sein de Bouygues Bâtiment. En 1987, il rejoint le promoteur immobilier Helvim. Il est nommé en 2007, directeur général de PROCIVIS Immobilier, actionnaire et coordinateur des pôles immobiliers régionaux des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété (SACICAP).

OCPP
L'OBSERVATOIRE DE LA CONCURRENCE "PUBLIC-PRIVÉ"

L'Observatoire de la concurrence "public-privé" (OCPP) a pour objet de promouvoir des conditions de concurrence égale et loyale entre les prestataires publics et privés, et, si nécessaire, d'appuyer les actions des professionnels lésés par des distorsions de concurrence.

Membres de l'OCPP : • **ACAD,** Association des consultants en aménagement et développement des territoires • **CEF,** Confédération des experts fonciers • **Fédération SINOV,** précédemment CICF • **CNIEFEB,** Compagnie nationale des ingénieurs et experts forestiers et experts en bois • **FFP,** Fédération française du paysage • **GEFIL,** Syndicat national de l'ingénierie de loisirs, culture, tourisme • **SYGAM,** Syndicat national des ateliers des géomètres experts, urbanistes et aménageurs • **SYNTEC** ingénierie, Chambre syndicale des sociétés d'études techniques et d'ingénierie • **UNGE,** Union nationale des géomètres experts • **UNSFA,** Union nationale des syndicats français d'architectes • **UNTEC,** Union nationale des économistes de la construction.

Bureau de l'OCPP, président : Gilbert Ramus (Unsfa), vice-présidents : Jean-Pierre Sadoux (CNIEFEB & CEF) et Serge Garrigou(UNGE), secrétaire générale : Lætitia Dias (CINOV), trésorier : Mikaël de Cambourg (UNTEC).

ROGER BÉLIER 6,
A ÉTÉ DÉSIGNÉ À LA PRÉSIDENCE DU SNAL PAR LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Roger Bélier, déjà riche d'une expérience syndicale en tant que président de la chambre Île-de-France du Snal pendant six ans, est actuellement directeur central du développement d'Île-de-France chez Bouygues Immobilier où il a créé une direction aménagement et montage en 2006.

ARCHITECT@WORK FRANCE/PARIS

L'Unsfa accompagne A@W, le carré des innovations, à travers la participation de ses adhérents d'Île-de-France aux comités de sélection des produits, de pilotage et de contrôle. De la première édition à la cinquième, les architectes ont été présents pour mieux répondre aux attentes culturelles, techniques et relationnelles de tous.

Vous appréciez cette manifestation, vous êtes syndiqué dans un des départements d'Île-de-France, votre expérience professionnelle vous permet de donner un avis sur le caractère innovant des produits proposés, alors faites-vous connaître auprès d'Isabelle Chinardet-Cantineau au 06 84 21 48 77.

Le prochain évènement annuel aura lieu à la Grande Halle de La Villette les 10 et 11 octobre 2013.

À l'attention des architectes du sud de la France, la première édition de Marseille se tiendra les 13 et 14 juin 2013.

PRIX NATIONAL ARTURBAIN.FR 2012 : VIRY L'EMPORTE

Organisé depuis 1996 par l'association pour l'art urbain dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), le Prix National arturbain.fr s'est déroulé le 27 novembre sous le haut patronage de Cécile Duflot, ministre de l'égalité des territoires et du logement. Ce prix, qui s'adresse aux professionnels du cadre de vie et aux élus, avait pour thème en 2012 "Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature". C'est la ville de Viry (74) qui a remporté le Prix National arturbain.fr pour son projet d'"éco-bourg" Ecovela.

BATIACTU : TROPHÉES DE LA CONSTRUCTION ET DE L'INNOVATION 2012

Toujours présente aux côtés de Batiactu lors de la onzième édition de cet évènement, l'Unsfa a remis le trophée de la catégorie Internet à www.asar-architectes.com. À noter, l'agence d'architecture Pélegrin a été primée dans la catégorie "Construction Neuve - Construction de maisons groupées" pour le projet "Les marches de Bréviandes" à Vert-Saint Denis (77) (principaux intervenants : Architecture Pélegrin, BH, Trait Vert)

ÉLECTIONS RSI 2012 : NETTE VICTOIRE DE L'UNAPL

PROFESSIONS LIBÉRALES
ÉLECTIONS RSI 2012

Du 8 au 22 octobre se tenaient les élections des administrateurs des caisses du RSI (Régime Social des Indépendants), et notamment celles des professions libérales. Fortement engagée dans cette campagne, l'Unsfa avait appelé ses membres à voter massivement pour les listes "professions libérales 2012".

L'Unsfa se félicite de l'écrasante victoire de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) et de l'élection de dix architectes. Au terme de ces élections, l'UNAPL remportait 47 des 66 sièges d'administrateurs à pourvoir pour l'ensemble des caisses de base du RSI des professions libérales.

Ce score sans appel sanctionne sévèrement la mauvaise gestion des équipes sortantes, majoritairement constituées d'élus de la Chambre Nationale des Professions Libérales (CNPL) pour les caisses des professionnels libéraux. Il est temps désormais de remettre le RSI au service des professions libérales en optimisant son fonctionnement et en réduisant son train de vie. Dans la période de crise que nous connaissons, il convient d'avoir un RSI qui soit géré au meilleur coût et qui n'augmente pas les cotisations.

TROPHÉES ECO ACTIONS ET OUTRE-MER DURABLES : LES POLITIQUES LOCALES À L'HONNEUR

© G. MONICO

Le 11 décembre 2012 à l'Hôtel de Lassay de l'Assemblée nationale, l'association "Les Eco Maires" a récompensé les politiques de développement durable et de protection de l'environnement menées par les collectivités territoriales. La cérémonie de remise des Trophées Eco Actions et Outre-mer Durables s'est déroulée sous le patronage de Claude Bartolone, Président de l'Assemblée, et le parrainage du journaliste et présentateur de l'émission Thalassa Georges Pernoud. Limoges (Haute-Vienne) a reçu le prix Trophée Eco Actions, Terre-de-Haut (Guadeloupe) et La Possession (La Réunion) le premier prix *ex-aequo* Outre-mer Durable.

TROPHÉES QUALITEL "JEUNES TALENTS" 2012

L'association pour la qualité du logement QUALITEL et son organisme certificateur CERQUAL ont organisé le 26 novembre 2012 la seconde édition des Trophées Jeunes Talents à destination des étudiants en architecture.

Le lauréat du concours est le projet "Germination" visant les futurs acquéreurs à se tourner vers l'habitat pavillonnaire hybride. L'ENSA Paris La Villette a obtenu une mention spéciale avec le projet "36 logements à énergie positive, Paris 14e".

LETTRE D'AURÉLIE FILIPPETTI,

MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Face à l'urgence, comme dans le cadre de l'évolution naturelle des sociétés, l'architecte n'a cessé d'assumer un rôle original et indispensable : à la fois bâtisseur et planificateur, artisan et inventeur, toujours révélateur du rapport de l'homme au monde. Les mutations profondes qui questionnent aujourd'hui l'avenir et la qualité de notre cadre de vie positionnent l'architecte davantage encore au cœur de la réflexion stratégique qui doit mobiliser tous les élus et les acteurs de la profession.

J'ai rapidement pris conscience, tout d'abord comme élue puis comme ministre de l'Architecture, des enjeux qui marquent la période actuelle et traversent la profession d'architecte toute entière. La réussite d'une architecture pleinement ancrée dans son siècle reposera essentiellement sur la faculté de ses représentants à intégrer dans leurs projets les problématiques du développement éco-responsable, de la multiplication des mobilités, de l'usage des nouvelles technologies et de la création d'un espace citoyen apaisé et maîtrisé.

Cette réussite repose également sur la capacité de mon ministère à orienter, organiser et impulser une politique architecturale qui prenne en compte les besoins des architectes et les idées que nous devons tous partager pour définir ensemble des horizons concrets et durables.

© DIDIER PLOWY/MCC

AURÉLIE FILIPPETTI, MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

L'architecture concerne chacun d'entre nous sans aucune distinction d'ordre social, générationnel ou environnemental. Parce qu'elle est autant expression artistique que pratique ayant recours à l'ingénierie, parce qu'elle porte une responsabilité sociale et politique qui dépasse le seul acte de construire, parce qu'elle engage un dialogue qui touche nos espaces de vie collectifs et la mémoire des territoires dans lesquels nous évoluons, je suis convaincue de l'impérative nécessité d'affirmer la dimension culturelle de l'architecture.

C'est la raison pour laquelle je veux que l'accès à la culture architecturale trouve sa place dans le plan du Gouvernement en faveur de l'éducation artistique et culturelle.

Aujourd'hui, l'architecture a besoin de choix forts et de priorités claires.

C'est animée par cette conviction, dans un contexte économique contraint, que j'ai tenu à préserver les moyens de fonctionnement réservés aux écoles d'architecture et à créer des postes dans le cadre du prochain triennal budgétaire. Cette sanctuarisation des moyens des écoles d'architecture est à mon sens un premier pas vers le renforcement de notre réseau et je m'en félicite.

C'est également dans cette perspective que j'ai lancé le mois dernier une grande concertation sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture, inscrit au premier rang de mes priorités. Je n'oublie pas que la responsabilité de mon ministère est de former dans les meilleures conditions celles et ceux qui sauront répondre, en conscience et avec brio, aux attentes des maîtres d'ouvrage et des citoyens et aux défis que nous impose le développement des grandes métropoles, mais aussi celui des territoires en difficulté. Cette concertation nationale devra aboutir, en février 2013, à une analyse prospective qui nourrira l'évolution de la discipline.

À cet égard, deux axes nécessitent une attention particulière dans les cursus. Le premier est celui de l'enseignement de la construction, de la matière, condition matérielle et physique du bâtiment et élément essentiel de l'architecture.

Le second est celui de la réhabilitation et de la transformation des bâtiments, à considérer comme un nouveau champ disciplinaire de conception et de création architecturales à part entière, au même titre que la création d'un bâtiment neuf.

La promotion de la qualité architecturale sur l'ensemble du territoire national, au-delà des seuls espaces protégés au titre du patrimoine, représente un autre axe que je souhaite privilégier, renforcer et déployer davantage encore. Une telle

LA RESPONSABILITÉ DE MON MINISTÈRE EST DE FORMER DANS LES MEILLEURES CONDITIONS CELLES ET CEUX QUI SAURONT RÉPONDRE, EN CONSCIENCE ET AVEC BRIO, AUX ATTENTES DES MAÎTRES D'OUVRAGE ET DES CITOYENS ET AUX DÉFIS QUE NOUS IMPOSE LE DÉVELOPPEMENT DES GRANDES MÉTROPOLES, MAIS AUSSI CELUI DES TERRITOIRES EN DIFFICULITÉS.

évolution passe par une action active de conseil aux maîtres d'ouvrage, via les services déconcentrés de l'État, la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP) et à travers les Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), mais aussi par le recrutement d'architectes par les collectivités territoriales.

Elle passe bien sûr également par le renforcement de la profession. Suite à la parution du décret du 7 mai dernier relatif au seuil de dispense du recours à l'architecte, j'ai proposé de relancer la mission d'inspection conjointe avec le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement. Elle étudiera l'impact des dispositions de ce décret, auquel les ajustements adéquats seront apportés.

Dans un contexte urbain, environnemental, économique et social difficile qui appelle des politiques volontaristes du gouvernement, notamment en matière de construction de logements, je souhaite que les architectes puissent se positionner avec force pour être les fers de lance de la qualité architecturale et paysagère de notre cadre de vie. Je veillerai à être à leur écoute.

CÉCILE DUFLOT REÇOIT L'UNSFA

En plein débat à l'Assemblée Nationale sur le projet de loi sur le logement et l'urbanisme, l'Unsfa plaide pour une prise en compte de la qualité architecturale pour tous, qui passe par la présence accrue des architectes dans tous les secteurs : urbanisme, construction, réhabilitation, et s'est engagée à agir efficacement sur tous ces sujets avec les services du Ministère.

Le 8 octobre 2012, Marie-Françoise Manière, Lionel Blancard de Léry et Michel Subira-Puig ont rencontré Cécile Duflot et Valérie Lasek, sa conseillère pour l'aménagement, pour évoquer leurs préoccupations et rappeler l'atout des architectes dans la construction et la réhabilitation.

- **La défense de la qualité architecturale** et le respect de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture.
- La **rémunération de la maîtrise d'œuvre à son juste prix** intégrant l'évolution des coûts consécutifs à la charge réglementaire et de la complexité des opérations. Il a été rappelé les conséquences bénéfiques des études sérieuses et abouties sur la qualité des bâtiments ainsi pérennes et performants.
- La **réhabilitation,** important domaine d'intervention des architectes, où, par leur intervention sur le bâti et sur l'amélioration énergétique, ils concourent à améliorer le cadre de vie et revaloriser la valeur patrimoniale du bâtiment. Ont également été évoqués les problèmes relatifs aux copropriétés pour lesquelles des adaptations réglementaires seront à prévoir.

CÉCILE DUFLOT,
MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

- L'empilement des réglementations pour laquelle nous demandons, comme l'ensemble de la filière de la construction et de l'immobilier, **un moratoire avant promulgation ou mise en œuvre de toutes nouvelles réglementations, et un bilan exhaustif des réglementations en vigueur.**
- L'anarchie des conditions administratives rencontrées lors de l'instruction des **permis de construire** et la multiplication des recours abusifs.

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR

LA PROFESSION D'ARCHITECTE EN EUROPE EN 2012

Le Conseil des Architectes d'Europe vient de publier une étude sectorielle sur la situation de la profession d'architecte en Europe. Elle fait suite aux deux études précédentes sur le même sujet menées en 2008 et 2010. La version publiée en novembre 2012 porte sur 25 pays regroupant 95 % de la profession en Europe.

Cette étude se fonde sur la compilation de données factuelles, d'informations statistiques recueillies auprès des organisations membres du CAE et sur un sondage mené auprès des architectes européens. Même si nous devons avoir conscience des limites d'une telle étude, des fortes différences d'un pays à l'autre et des ambiguïtés pouvant résulter des différences nationales, les informations recueillies mettent en évidence des tendances fortes.

LA PROFESSION CONTINUE À SOUFFRIR DE LA CRISE ÉCONOMIQUE

Entre 2008 et 2012, l'activité de construction a baissé à un rythme plus rapide que le PIB. Et le marché de l'architecture continue de se contracter à une allure encore plus forte. La baisse du marché a eu un impact important sur l'activité, les salaires et les profits. Le nombre de chômeurs de la profession a doublé. Le nombre moyen de salariés par agence a baissé de façon significative, et plus encore pour les entreprises de taille moyenne ou importante. En parallèle, le nombre d'architectes a augmenté d'environ 8,5 %, en Europe, passant de 490 000 à 536 000. Le nombre d'entreprises d'architecture est passé de 130 000 à 160 000. Cette situation conduit à un déséquilibre entre l'offre et la demande.

LA SITUATION SEMBLE SE STABILISER

La plus forte chute de l'activité de construction, du marché de l'architecture et des revenus professionnels a été constatée entre 2008 et 2010. La chute a été moindre entre 2010 et 2012. Le revenu des architectes s'est stabilisé et le bénéfice des entreprises d'architecture, avant impôts, semble actuellement en croissance pour toutes tailles de structures.

LA PROFESSION EST ENTRÉE DANS UNE "NOUVELLE NORMALITÉ"

Pour traverser la crise économique les architectes, en Europe, ont réduit leurs ambitions. Les entreprises importantes ont pratiqué des coupes drastiques dans leurs effectifs. Cependant ces mêmes agences sont les seules à avoir, depuis 2010, augmenté à la fois les rémunérations et leurs bénéfices. La réduction des effectifs des agences importantes a contribué à faire passer le nombre de chômeurs de la profession de 3 % en 2008 à 6 % aujourd'hui. Plus d'architectes (15 %) travaillent à temps partiel. Les entreprises d'architecture avouent effectuer une part d'activité plus importante "à risque" sans honoraires. Le changement le plus important concerne les prévisions de retraite. La crise économique conduit les architectes à travailler plus longtemps avant de pouvoir prendre leur retraite. En 2008, 28 % des architectes pensaient travailler au-delà de 70 ans. Cette proportion est passée à 49 %, et 23 % des architectes européens pensent ne jamais s'arrêter de travailler.

L'EUROPE EST DIVISÉE PAR UNE FRACTURE ENTRE LE NORD ET SUD

La façon dont les architectes ont subi la crise économique est bien plus douloureuse dans le Sud de l'Europe. Dans certains pays d'Europe du Nord et d'Europe Centrale, l'activité de construction a commencé à augmenter. Alors que, dans la plupart des pays du Sud, la construction a non seulement chuté de façon dramatique, mais continue de chuter. L'optimisme est plus important dans le Nord. Dans quatre pays du sud de l'Europe, plus de la moitié des architectes disent qu'ils ont envisagé "sérieusement" de travailler dans un autre pays européen.

Téléchargez l'étude du CAE sur :
www.ace-cae.eu/public/documents/sector_study_2012_draft_final.pdf

LE NOMBRE D'ARCHITECTES EST EN HAUSSE

Le nombre total d'architectes en Europe est estimé à 536 000 et continue de croître. Il est de 2,4 % supérieur à 2010, alors que sur la même période la croissance de la population n'était que de 1,1 %. La proportion de femmes est de 36 %, comme en 2008, et plus important qu'en 2010. La proportion de femmes est plus élevée dans les jeunes générations. 40 % des architectes ont moins de 40 ans.

LES EMPLOIS SONT CONCENTRÉS DANS LE SECTEUR PRIVÉ

La majorité de la profession continue à travailler dans des agences privées. La situation professionnelle la plus fréquente est celle d'entrepreneur individuel qui, à 32 %, est en progression depuis 2008. La proportion d'architectes travaillant en free-lance est passée de 15 % en 2008 et 2010 à 18 %, ce taux est de 20 % en France. Le secteur public, en baisse, est passé, depuis 2008, de 12 % à 10 % des actifs.

L'ACTIVITÉ TRANSFRONTALIÈRE EST FAIBLE

À peine 3 % des architectes travaillent dans un autre pays européen. Ce chiffre n'a pas évolué depuis 2010. Mais, 35 % des architectes ont "sérieusement envisagé" de travailler dans un autre pays, les 12 derniers mois. Les principales difficultés pour s'exporter relèvent de problèmes pratiques de relocalisation ou personnels, et plus d'un tiers des architectes considèrent qu'ils ont des compétences linguistiques et des connaissances de la réglementation locale en matière de construction et d'urbanisme insuffisantes.

LE MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION EN EUROPE A SUBI UNE BAISSE

De 13 % entre 2008 et 2010 et encore de 2 % entre 2010 et 2012.

LA BAISSE EST ENCORE PLUS FORTE POUR LE MARCHÉ DE L'ARCHITECTURE

Le marché de l'architecture est estimé à 15 milliards d'euros. Il a chuté plus vite que l'activité de construction, en subissant une contraction de 12 % entre 2009/2010 et 2011/2012 et de 28 % les quatre dernières années. La dépendance au marché de l'habitat privé est plus importante qu'en 2008 ou 2010. Actuellement, 42 % du marché des architectes concerne les maisons individuelles, alors qu'il s'établissait à 30 % en 2008 et 2010. Le marché de la promotion immobilière est en chute de 14 % en 2008 et 2010 à 9 % aujourd'hui. 92 % des architectes européens exercent une part de leur activité dans le domaine du logement privé. La part d'activité liée au secteur public s'est effondrée de 26 % en 2010 à 20 %. La conception de bâtiment est le service principal et constitue 50 % de l'activité, ce qui est en chute depuis 2008 où elle constituait 66 % de l'activité. Ceci dénote une diversification des services proposés.

LE NOMBRE D'AGENCES D'ARCHITECTURE EST EN AUGMENTATION

Le nombre d'agences d'architecture est passé de 130 000 en 2008, à 155 000 en 2010, et à 162 000 en 2012. Cette croissance est liée à la fois à l'installation d'architectes licenciés et à l'augmentation du nombre d'architectes. La proportion d'agences se considérant comme "architectes indépendants" est en forte croissance, étant passé de 50 % en 2008 et 2010 à 67 % en 2012. La proportion d'agences en société a été divisée par deux passant de 18 % à 9 %.

> **LE MARCHÉ DE L'ARCHITECTURE EST ESTIMÉ À 15 MILLIARDS D'EUROS. IL A CHUTÉ PLUS VITE QUE L'ACTIVITÉ DE CONSTRUCTION, EN SUBISSANT UNE CONTRACTION DE 12 % ENTRE 2009/2010 ET 2011/2012 ET DE 28 % LES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES.**

LES RECETTES DES AGENCES D'ARCHITECTURE SONT EN CHUTE

Les recettes moyennes des agences petites et moyennes ont chuté depuis 2008. Par exemple, les recettes des agences de 6 à 10 personnes ont chuté de 7 % entre 2008 et 2010 et encore de 6 % entre 2010 et 2012. Seules les agences importantes connaissent une croissance de leur chiffre d'affaires.

LES BÉNÉFICES DES AGENCES SONT EN BAISSE

Les bénéfices, avant impôts, étaient en chute entre 2008 et 2010, mais ont augmenté entre 2010 et 2012 quelle que soit la taille des agences. Les bénéfices sont estimés en 2012 au même niveau qu'en 2008 pour les agences d'une ou deux personnes, mais sont plus bas pour des agences plus importantes.

LES TARIFS HORAIRES SONT EN BAISSE

Les tarifs horaires moyens ont baissé, en quatre ans, de 13 % pour les patrons d'agences, de 12 pour les architectes et de 26 % pour les techniciens.

LES REVENUS DES ARCHITECTES SONT EN BAISSE

Les revenus moyens, ramenés au pouvoir d'achat, ont continué de baisser depuis 2008. Ils étaient de 34 000 € en 2008, de 29 500 € en 2010 et sont passés à 29 000 €. Les revenus ont chuté encore plus vite, soit de 47 %, pour les architectes non associés. Cela reflète le nombre d'architectes s'étant installés en tant qu'indépendants depuis quatre ans, leur proportion étant passé de 24 à 32 % de la profession. Le revenu moyen des architectes travaillant en freelance a baissé de 33 %. Le revenu moyen des associés et directeurs d'agence a baissé de 9 %. Le revenu moyen des salariés d'agence a baissé de 7 %. Et le revenu moyen des employés du secteur public a baissé de 4 %.

LES ARCHITECTES SE SENTENT MOINS BIEN CONSIDÉRÉS

Entre 2008 et 2012, la proportion d'architectes se sentant bien ou très bien considérés est passée de 37 % à 33 %. En revanche l'opinion positive de leurs clients a progressé de 48 % à 52 %.

LES ARCHITECTES SONT MOINS SATISFAITS PAR LEUR CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

Leur plus bas niveau de satisfaction concerne la rémunération.

→→→ **PHILIPPE KLEIN**
délégué de l'Unsfa au Conseil des Architectes d'Europe

BON SENS

OBLIGATION DE MOYENS OU DE RÉSULTAT ?

Il faut être téméraire pour aborder un sujet que les juristes traitent avec circonspection[1]. Mais le développement durable a relancé la question des obligations de moyens ou de résultat. Depuis le Grenelle de l'environnement, une multitude de responsables politiques et professionnels produisent textes sur textes dans tous les domaines.

Le domaine du cadre de vie (à la fois grand dépensier d'énergie et producteur excessif de gaz à effet de serre) est évidemment l'un de ceux où les esprits s'échauffent le plus : ils ont découvert l'obligation de résultat.
En substituant l'obligation de résultat à celle de moyens, on serait quasiment en train de changer d'ère ! Pas si sûr. En tout cas, cela mérite réflexion.

1 – LA COMPLEXITÉ DU SUJET

Ce qui rend difficile la différenciation entre ces deux types d'obligations, c'est que beaucoup de notions s'entrecroisent :

- la nature, les conditions d'exécution, voire la durée des obligations contractuelles,
- la clarté et la fiabilité des moyens permettant de constater l'exécution ou l'inexécution des obligations,
- la nécessité ou non de prouver la faute de celui qui s'est engagé,
- les modalités de sanctionnement de l'inexécution constatée,
- les causes exonératoires des obligations, par exemple la force majeure,
- l'interaction éventuelle du cocontractant (bénéficiaire de l'obligation) ou des tiers dans l'exécution,
- les aléas prévisibles ou non,
- etc.

2 – COMMENÇONS PAR LES PRINCIPES SIMPLES

- **L'obligation de résultat est celle dans laquelle le titulaire d'un contrat s'engage à atteindre un résultat.** Le simple constat que le résultat attendu n'est pas atteint suffit à caractériser l'inexécution de l'obligation, sans que le bénéficiaire n'ait à démontrer la faute de celui qui s'est engagé. Encore faut-il que ce constat soit indiscutable.

Quand l'inexécution a pu être constatée sans ambiguïté, ce constat est "acquis", mais le débiteur de l'obligation peut chercher à échapper aux conséquences contractuelles de cette inexécution s'il réussit à démontrer le caractère exonératoire de telle ou telle circonstance[2].

On va donner tout de suite un exemple simple : si le produit que le vendeur s'est engagé à acheminer et à installer à une date déterminée (obligation de résultat) n'est pas installé à la date fixée, il y a inexécution de l'obligation. Situation incontestable.

Toutefois, le vendeur saura peut-être démontrer que diverses causes le dédouanent de sa responsabilité et des sanctions subséquentes (par exemple, le client était absent le jour fixé et le lieu de livraison clos), voire le rendent lui-même victime du contretemps (il demandera peut-être à être indemnisé s'il doit revenir une seconde fois).

- **L'obligation de moyens est celle par laquelle le débiteur s'engage à mettre en œuvre toutes les diligences nécessaires pour accomplir une tâche, souvent dans l'espoir d'obtenir un résultat.**

La non atteinte du résultat ne suffit pas à caractériser la faute du prestataire, ni à appliquer directement des sanctions : il appartient éventuellement au bénéficiaire de l'obligation de prouver que le débiteur a failli dans l'ampleur ou la qualité des moyens mis en œuvre.

L'exemple donné dans tous les livres est celui du médecin qui ne saurait s'engager sur la guérison de tous ses malades. L'échec ne suffit pas à le rendre coupable.
Néanmoins, s'il commet des fautes que certains de ses patients peuvent prouver, il devra répondre desdites fautes.

En définitive, ce qui caractérise le mieux **l'obligation de résultat,** c'est que le bénéficiaire de l'obligation n'a pas à prouver la faute de celui qui s'est engagé, et peut en tirer les conséquences (par exemple appliquer des sanctions).

Encore faut-il que l'inexécution de l'obligation puisse être relevée de manière incontestable.

À défaut, le litige portera d'abord sur la fiabilité de ce constat, avant de porter sur les conséquences de l'inexécution (par exemple sanctionnement) ou sur la démonstration (par le débiteur) des causes exonératoires de son obligation.

D'une manière assez constante, on considère que **les prestataires intellectuels sont soumis à des obligations de moyens,** parce que les résultats "tangibles" de leur actions dépendent souvent d'autres intervenants sur lesquels ils n'ont pas prise, ou de circonstances qui échappent à leur pouvoir.
Un architecte ne peut contraindre un entrepreneur à exécuter ponctuellement les travaux de son marché : il peut seulement appliquer les clauses dudit marché (par exemple mise en demeure, pénalités, menace de résiliation, etc). L'architecte ne peut donc souscrire qu'une obligation de moyens, s'agissant de l'achèvement des travaux.

Mais cet a priori n'est pas aussi absolu que cela, ne serait-ce que parce que les obligations peuvent être morcelées et certaines ressortir de l'obligation de résultat.
Si un géomètre s'engage à livrer un relevé à une date déterminée, cela ressemble beaucoup à une obligation de résultat. Mais il pourra s'en exonérer si le client ne lui a pas permis d'accéder au terrain ou d'entrer dans le bâtiment à relever.

> **"D'UNE MANIÈRE ASSEZ CONSTANTE, ON CONSIDÈRE QUE LES PRESTATAIRES INTELLECTUELS SONT SOUMIS À DES OBLIGATIONS DE MOYENS, PARCE QUE LES RÉSULTATS "TANGIBLES" DE LEUR ACTIONS DÉPENDENT SOUVENT D'AUTRES INTERVENANTS.**

3 – LE DOMAINE DU BÂTIMENT

3.1 – LÉGISLATION NATIONALE PARTICULIÈRE

D'une manière générale en droit français, il appartient à la personne qui s'estime victime des agissements d'une autre personne[3] de prouver la responsabilité de celle-ci dans la survenance du dommage subi.
Et c'est bien ainsi ; à défaut, tout le monde pourrait attaquer tout le monde sans se soucier de la réalité du lien de cause à effet.

La question des responsabilités pour le bâtiment est particulière en France, parce que, pour le seul créneau des désordres des ouvrages, la charge de la preuve a été inversée, avec la présomption de responsabilité instituée par les articles 1792 et s. du code civil.
Ainsi, dans le bâtiment et contrairement au droit commun, ce n'est pas au maître d'ouvrage, victime des désordres, de prouver la faute ou la responsabilité de tel ou tel constructeur : c'est aux constructeurs attaqués (puisque présumés responsables), de démontrer, s'ils le peuvent, que les dommages des ouvrages viennent d'une cause étrangère aux actions qu'ils ont accomplies dans l'exécution de leurs marchés.

De ce fait, l'obligation de "bien construire", souscrite par les constructeurs, n'est peut-être pas une obligation de résultat, mais elle peut en avoir la couleur et le goût !
Raisonnons sur un cas simple : un entrepreneur est chargé des études et de la réalisation d'un plancher offrant une portance déterminée.
Cet engagement de construire un plancher offrant des performances fixées contractuellement ressemble beaucoup à une obligation de résultat.
D'ailleurs si, après mise en service, le plancher s'effondre (constat incontestable), ce n'est pas au maître d'ouvrage de prouver la faute de l'entrepreneur : ce dernier sera présumé responsable, parce qu'il s'agit de travaux de bâtiment (code civil).
Et il échoit à l'entrepreneur de prouver, par exemple, qu'au lieu d'utiliser l'espace en bureau, son client en a fait un local d'archives chargé de trois fois le poids fixé par le marché initial, situation que l'entrepreneur s'efforcera de faire transcrire en clause exonératoire des conséquences de la ruine du plancher qu'il a contruit.

3.2 - LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DANS LE BÂTIMENT

Les maîtres d'œuvre souscrivent principalement des obligations de moyens, en s'engageant à accomplir tout ce qu'il est normal de mettre en œuvre, par exemple : - pour obtenir les autorisations administratives, - pour recevoir des offres satisfaisantes des entreprises, - pour que le chantier se déroule dans un délai déterminé, - pour qu'il n'y ait pas ou le minimum de réserves à la réception, - etc.

Les maîtres d'œuvre ne pouvant accomplir les prestations dues par d'autres acteurs (par exemple le BET d'études géotechniques, le géomètre-expert, le contrôleur technique, etc) ni exécuter les travaux à la place d'un entrepreneur défaillant, ils ne peuvent souscrire un engagement de résultat sur la bonne fin d'un chantier.

D'ailleurs, pour les quelques actions citées ci-dessus, la présomption de responsabilité instituée par les articles 1792 et s. du CC ne s'applique évidemment pas, puisqu'il ne s'agit pas de désordres de bâtiment.

1} Pour déterminer les marges entre l'obligation de moyens et celle de résultat, la jurisprudence n'est une aide que si on détient les clés précises des affaires jugées, et encore ... Le "bon sens" ne suffit pas toujours.
2} Sans doute parce que la "force majeure" est généralement exonératoire de l'obligation (art. 1148 du code civil), cette qualification de "force majeure" est attribuée par les tribunaux plus parcimonieusement qu'on pourrait le penser.
3} On est responsable de ses propres actions, mais aussi de celles des personnes dont on répond ou des choses sous sa garde (art. 1384 du code civil).

> LA QUESTION DES RESPONSABILITÉS POUR LE BÂTIMENT EST PARTICULIÈRE EN FRANCE, PARCE QUE, POUR LE SEUL CRÉNEAU DES DÉSORDRES DES OUVRAGES, LA CHARGE DE LA PREUVE A ÉTÉ INVERSÉE, AVEC LA PRÉSOMPTION DE RESPONSABILITÉ INSTITUÉE PAR LES ARTICLES 1792 ET S. DU CODE CIVIL.

Il incombe bien au maître d'ouvrage d'apporter la preuve de la faute ou de la négligence du maître d'œuvre dans la non satisfaction des résultats escomptés.

Néanmoins, on ne peut exclure la possibilité de mixer dans un contrat de prestations intellectuelles des obligations de moyens et des obligations de résultat.
En reprenant l'exemple simple de l'entrepreneur construisant un plancher, on doit admettre que si ce plancher, bien que chargé correctement, s'est effondré, uniquement en raison d'une erreur du technicien qui l'a calculé, la responsabilité de celui-ci sera sans doute recherchée comme s'il avait souscrit une obligation de résultat. Il ne lui suffira pas de dire qu'il a travaillé un temps convenable avec un bon logiciel de calcul pour s'exonérer de son erreur.

3.3 – CONCLUSION POUR LE BÂTIMENT

En fonction des développements précédents, il faut admettre que l'obligation de résultat (ou son spectre) n'est nullement absente des contrats concernant le domaine du bâtiment.
Il n'y a donc pas lieu de présenter "l'obligation de résultat" comme une novation.

> DE CE FAIT, L'OBLIGATION DE "BIEN CONSTRUIRE", SOUSCRITE PAR LES CONSTRUCTEURS, N'EST PEUT-ÊTRE PAS UNE OBLIGATION DE RÉSULTAT, MAIS ELLE PEUT EN AVOIR LA COULEUR ET LE GOÛT !

4 – L'OBLIGATION DE RÉSULTAT DANS LE CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

On renverra d'abord à l'étude de PA 42 sur le CPE[4].
En reprenant les critères distinguant les deux types d'obligations, on ne peut prétendre à l'obligation de résultat que si l'atteinte du résultat ou son échec peuvent être déterminés de manière fiable et indiscutable.
L'obligation de résultat perd de sa force, dès lors que les résultats peuvent être "contrariés" par une multitude de causes exonératoires de l'engagement.
Là se situe la faille du CPE.

Pour ne pas inquiéter les clients, on minimise publiquement les effets perturbateurs possibles de tous les acteurs sur lesquels celui qui souscrit l'obligation n'a guère de pouvoir, mais ces perturbations possibles ne sont pas absentes du contrat.
Cela constitue un danger réel pour tous les propriétaires non avertis invités à souscrire un CPE.

Quelques situations :

- Soit toutes les origines de pertubation sont inscrites dans le contrat comme exonératoires du résultat (ou modificatives de l'engagement), et le titulaire du contrat met en place les moyens de les repérer. L'engagement de résultat n'est qu'un leurre.
- Soit le titulaire du contrat "conseille" au client de souscrire des contrats d'exploitation, ce qui permet au titulaire de contrôler, autant que faire se peut, le comportement de tous ceux qui peuvent perturber l'atteinte du résultat. Mais cela permet aussi d'enregistrer les manquements qui justifieront la modification de l'engagement.
- On n'exclue pas les contrats dans lesquels la "situation de référence" mal négociée par le client laisse une telle marge au titulaire du contrat qu'il peut être un peu moins vigilant sur le contrôle du comportement des acteurs éventuellement perturbateurs.

Dans ces conditions, est-on encore dans les "obligations de résultat" ?

Mais on peut en prévoir le coût, car il faudra mettre en place des systèmes de plus en plus sophistiqués (compteurs, détecteurs, capteurs, enregistreurs, émetteurs, unités d'enregistrement, etc) **dont les coûts** (achat ou location, contrats d'entretien, relevés, exploitation), **viendront alourdir les factures,** déjà chargées des dépenses de conseil pour la négociation d'un CPE et pour sa gestion pendant la durée de tous les contrats, et des frais financiers et d'assurances spécifiques à ce type de contrat complexe.

5 – CONCLUSION

Comme cela a été écrit dans Passion Architecture 42, il y a sans doute des propriétaires de patrimoine capables de souscrire sur des bases fiables un CPE aux clauses équilibrées, mais la majorité des personnes privées (à commencer par les copropriétés), doivent craindre de souscrire divers contrats de longue durée, onéreux (et probablement désavantageux in fine), dont elles ne pourront pas se dégager[5].

Après réflexion, il ne paraît pas certain que le CPE s'inscrive "sainement" dans la sphère de "l'obligation de résultat".

4} PA 42 *"Le mirage du contrat de performance énergétique"*, pages 40 et 41
5} Quand on connaît l'amélioration continue du rendement des chaudières, est-il besoin de souscrire un CPE complexe pour être assuré de réduire sa facture de combustible, alors qu'il suffit d'investir dans une chaudière performante ?

→→→ GILBERT RAMUS architecte

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR

LA VIE DES RÉGIONS UNSFA

CONSTITUTION D'UN NOUVEAU SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR LES LANDES ET LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUE

C'est à Dax dans les Landes qu'a eu lieu l'assemblée générale constitutive du Syndicat des Architectes 64-40 le 15 juin dernier.

Après un très large débat et une analyse sérieuse des problèmes du secteur d'activité de l'architecture dans les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, les participants décident à l'unanimité de constituer le "SIA 64-40", Syndicat interdépartemental des architectes des Pyrénées-Atlantiques et des Landes, affilié à l'Unsfa.

Le SIA 64-40 a entrepris de mettre en place avec ses adhérents, toute une série d'actions prioritaires :

1) Susciter une plus grande transparence des appels à candidatures et concours.

2) Lutter contre les signatures de complaisance ainsi que les concurrences jugées déloyales ; sont visées les structures publiques ou parapubliques : elles privent de commandes les professionnels installés sur notre territoire ; elles coûtent à la collectivité et elles produisent une qualité architecturale inférieure…

3) Faire respecter non seulement le recours légal à l'architecte, mais aussi contester les recours à des projets de conception-construction non argumentés ou les procédures PPP (partenariat-public-privé). Envisager une interpellation commune par voie de presse, en accord avec les autres syndicats régionaux d'architectes.

4) Se faire l'écho et le porte-parole des actions menées par l'Unsfa pour la défense et la promotion des architectes.

5) Prendre contact avec l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL), dont l'Unsfa est membre, ainsi qu'avec les syndicats de la branche des techniciens et conseils : Géomètres, Ingénieurs conseils, Économistes… afin de mener des actions communes dans les réunions ou évènements professionnels départementaux. Contacter également la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et d'autres organismes pour siéger ou participer aux groupes de travail.

6) Prendre contact avec le cluster ESKAL ERREKA (Technopole Izarbel) ainsi qu'avec d'autres organismes de réflexion ou d'études dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du développement économique, etc… afin d'y adhérer et de participer à leurs actions,

7) Siéger dans les commissions paritaires régionales, lieux uniques où sont négociées les évolutions salariales ; l'Unsfa étant reconnue comme syndicat représentatif.

→→→ **BRUNO GOYENECHE**
Secrétaire du SIA 64-40

→→→ LES MEMBRES DU BUREAU DU SIA 64-40

Président : Pierre Labadie Larroudé (e-mail : technorural@sfr.fr)
Secrétaire : Bruno Goyeneche (e-mail : goyeneche@architectes.org)
Trésorier : Jacques Bellocq (e-mail : bellocqarchitecture@wanadoo.fr)

TÉMOIGNAGE : POURQUOI MONTER UN OFFICE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS ?

"L'Office Général du Bâtiment (OGBTP) fédère les Offices Départementaux du Bâtiment, sources vives de nos réflexions. J'ai donc proposé à Michel Desvallées, achitecte, qui a récemment porté la création d'un nouvel office en Haute-Savoie, d'en donner les raisons et d'en présenter, brièvement, l'activité".

Yves Genthon, président de l'OGBTP

Nous voulions sortir des préoccupations quotidiennes, dépasser nos oppositions entre entreprises et maîtrise d'œuvre pour comprendre les malaises et les blocages du monde du bâtiment en Haute-Savoie. **L'OBTP 74 est donc avant tout un espace de discussions entre entreprises, architectes et ingénieurs.**

Par exemple, la maîtrise d'oeuvre a dû entendre de la part des entreprises que les dossiers d'appel d'offres sont de moins en moins cohérents et qu'il est inadmissible que des erreurs dans les DPGF (décomposition du prix global et forfaitaire) soient supportées par elles sous prétexte que le marché est forfaitaire. Les entreprises de leur côté, ont dû entendre que la sous-traitance est de plus en plus envahissante, que les responsables de chantier sont moins présents, que les pilotes de chantier se trouvent seuls face à des ouvriers intérimaires ou sous-traitants non francophones.

Ensemble, nous avons constaté que maîtrise d'œuvre et entreprises doivent faire face à une plus grande complexité et rapidité du travail sans que les prix n'augmentent.

Nous avons dégagé des avis communs :

1. Autour de l'amiante : nous sommes inquiets. De nombreuses opérations seront bientôt impossibles par manque d'entreprises spécialisées, effrayées par la complexité et l'impression d'arbitraire donnée par les consignes de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi). Que faire de cette inquiétude?

2. Autour des offres anormalement basses : seules solutions pour nous tous, la rédaction par les entreprises d'un très bon mémoire technique, issu de l'examen d'un DCE complet. Une charte a été signée par des maîtres d'ouvrages locaux. L'OBTP 74 soutiendra son application.

3. Autour des missions de maîtrise d'œuvre : les entreprises préfèrent des dossiers de consultation émanant de missions de maîtrise d'oeuvre complètes. En Haute-Savoie, pour l'instant, l'entreprise générale est moins présente qu'ailleurs. Bien que la maîtrise d'œuvre sache parfaitement réaliser des missions complètes, de nombreux maîtres d'ouvrages locaux semblent évoluer vers des marchés de mission de base ou réduites. L'OBTP 74 ira les rencontrer pour les persuader, au contraire, de confier des missions complètes à la maîtrise d'œuvre.

4. Et bien d'autres sujets à venir…

→→→ **MICHEL DESVALLÉES**
architecte DEPL, Initiateur de la création de l'Office Départemental du Bâtiment de Haute-Savoie

Pour toute création d'offices départementaux, contactez Sylvie Peignaux - tél. : 01 40 69 52 27 - e-mail : ogbtp@wanadoo.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR

COMPTE RENDU DU CONGRÈS DE NICE

Le 43e congrès national des architectes s'est déroulé à Nice les 25, 26 et 27 octobre derniers avec le soutien et la participation de la Ville.

Passion Architecture vous propose le compte rendu des moments forts qui ont jalonné ces trois jours.

JEUDI 25 OCTOBRE 2012

EXTRAITS DU DISCOURS DE CHRISTIAN ESTROSI, DÉPUTÉ-MAIRE DE NICE, PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR, LORS DE L'INAUGURATION OFFICIELLE DU CONGRÈS

"Je suis particulièrement heureux, Madame la Présidente, d'inaugurer en votre compagnie ce **43e congrès de l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes,** auquel j'ai voulu que la Ville de Nice apporte avec conviction son soutien actif…

…Une de mes priorités comme Maire de Nice a consisté à donner rapidement à notre ville un nouvel élan urbain…

…Je pense que nous serons tous d'accord ici sur le fait que mener un tel projet dépasse largement de simples choix fonctionnels, techniques ou économiques, cela appelle de véritables choix de société et d'organisation ainsi qu'une forte exigence de qualité. Toutefois, cette exigence de qualité ne saurait être mise en œuvre sans l'existence et l'appui d'un solide tissu de professionnels du cadre bâti et plus particulièrement sans l'implication des acteurs essentiels de la définition du cadre de vie que sont les architectes.

S'agissant de ce rôle majeur de l'architecte auquel je suis profondément attaché, et plus fondamentalement encore de la place de l'architecture dans notre société, notre pays a souvent montré l'exemple. Avec la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, la France créait un précédent que nombre de pays, et d'architectes à l'étranger, nous envient. J'estime aujourd'hui nécessaire de conforter l'esprit de cette loi, de l'actualiser et de la renforcer afin de permettre aux architectes de mettre encore davantage en avant leurs compétences en liaison avec les grandes problématiques et les grands enjeux auxquels nos villes et nos territoires sont confrontés. Ainsi, la fixation du seuil de recours obligatoire à l'architecte, la complexification des règlements qui pèsent sur la production du cadre bâti ou encore la question de la formation, initiale ou continue, des architectes, sont quelques-uns des sujets qui non seulement concernent votre profession mais ont des incidences directes sur la gestion et le devenir de nos collectivités…

L'intérêt public de la qualité architecturale doit être réaffirmé et avec lui le rôle spécifique des architectes.

…Vous l'aurez compris, je fais partie de ceux qui pensent que notre pays, plus de trente ans après la loi sur l'Architecture, a besoin de réaffirmer ce rôle essentiel de l'architecture et des architectes dans les processus complexes de création et de valorisation de nos espaces de vie. Aujourd'hui, nous constatons que le cœur de l'action s'est déplacé vers les collectivités locales et plus particulièrement vers les grandes villes et les intercommunalités – dont je rappelle qu'elles représentent à présent plus de 70 % de l'investissement public…

…Pour réussir, il est alors important de se fixer de grandes exigences en termes de méthode, de processus, de manière d'organiser le dialogue autour des projets…
…Les architectes constituent collectivement le terreau nécessaire à l'émergence de ces nouvelles démarches architecturales et urbaines auxquelles je crois profondément…
…Vous l'aurez constaté, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, le devenir et l'animation de nos territoires comme celui de la profession d'architecte est un combat que nous partageons sur de nombreux points. Ils sont également un débat qui doit être ouvert et animé au quotidien pour réussir à faire de la ville ce projet partagé que j'appelle de mes vœux."
Retrouvez l'intégralité du discours sur : www.syndicat-architectes.fr

UN ATELIER "ACCOMPAGNEMENT MAISON INDIVIDUELLE" DE LA MAF AU CONGRÈS DE NICE

À la demande de l'Unsfa, la MAF a organisé un atelier d'information Accompagnement Maison Individuelle lors du congrès de Nice.
L'AMI concerne les architectes adhérents de la MAF pour leur opération de construction de maison individuelle, dès lors que leur mission s'étend au-delà du permis de construire. Objectif de la Mutuelle : vous aider à ne faire aucune impasse sur les risques identifiés comme source importante de litiges en mettant à votre disposition, en ligne, des outils efficaces. Cette démarche d'autocontrôle AMI valorise le savoir-faire de l'architecte et renforce son autorité face au maître d'ouvrage, tout en le sécurisant en cas de sinistre.
À partir du 1er janvier 2013, une déclaration préalable est à compléter sur l'espace adhérent de maf.fr. Au fil des étapes de votre opération de construction, de nombreux documents pratiques vous permettent de répondre aux questions incontournables concernant des difficultés d'ordre juridique ou technique. Cette déclaration préalable est à effectuer avant le dépôt du permis de construire.
Déjà plus de 500 adhérents ont été rencontrés par la MAF au cours des 7 premiers ateliers qui ont eu lieu en Île-de-France et dans d'autres régions. En 2013, cette campagne d'information se poursuit : n'hésitez pas à vous inscrire aux réunions dont vous trouverez les dates sur le site de la MAF (www.maf.fr> rubrique actualités). Les échanges avec les correspondants de la MAF vous permettront de vous approprier l'outil de déclaration par internet et de répondre aux questions que vous vous posez peut-être encore sur la démarche. Vous apprécierez en particulier les exemples qui sont donnés et les réponses à vos questions.

→→→ JEAN-MICHEL SAVIN
Responsable du Développement
Mutuelle des Architectes Français assurances

LUIGI SNOZZI ACCEPTE L'INVITATION LANCÉE PAR LE FORUM D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME DE LA VILLE DE NICE

La présentation de cet architecte de renommée mondiale a été confiée à Philippe Klein. Ce dernier évoque le concours, non réalisé pour le Conseil Général du Bas-Rhin en 1986 : en effet, un architecte existe autant par ses idées que par ses réalisations.

Luigi Snozzi affirme que l'architecture modifie la lecture de l'espace mais aussi notre conscience, c'est ce qu'Aristote pensait aussi. Ce projet non réalisé, ouvre un questionnement sur ce qui est, ce qui aurait pu être et ce qui pourrait être.
Enfin l'architecte qui alimente nos mémoires et notre pensée par ses réalisations et ses projets, il s'agit là de RÉSISTANCE !
Présentée à partir d'aphorismes des années 1970 écrits par l'architecte dans le cadre de son premier enseignement à l'Ecole Polytechnique fédérale de Zürich, l'exposé a été illustré par les projets urbains : Un quartier d'habitations à Brissago, un village sur le Lago Maggiore, le plan guide pour la Commune de Cabras en Sardaigne pour l'introduction dans une zone agricole du tourisme et le plan pour la Deltamétropole d'Hollande.
Au travers de ces projets, Luigi Snozzi a proposé des réponses concrètes au développement de la ville et à son extension incontrôlée.

VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

ATELIER : POURQUOI FAUT-IL SE SYNDIQUER ?

Par Michel Delaporte, 62 ans de syndicalisme !

L'échange s'inscrit dans une dynamique de groupe Orateur-Public, autour de la question que Michel Delaporte, énergique et passionné, debout devant son public, clame tout haut : Qu'est-on venu chercher ?
Il rappelle à cet auditoire toute-ouïe, les fondamentaux de notre engagement : Relire notre serment qui engage l'architecte que nous sommes dans un combat majeur pour la nation. L'article 1 qui énonce que "l'architecture est d'intérêt public" signifie qu'elle appartient à la nation. A ne pas confondre avec l'intérêt général, qui appartient au plus grand nombre. L'Ordre ne représente pas les architectes, mais l'intérêt public de l'architecture. La DÉONTOLOGIE fait de nous, architectes, les garants de la qualité professionnelle et de la moralité. En prêtant serment, nous avons accepté ces règles de déontologie et de moralité vis-à-vis de la nation. Ces propos d'évidence que Michel scande à son auditoire transporté par sa fougue font du bien aux oreilles. Fervent syndicaliste depuis 1950, il poursuit avec autant d'énergie : "Mais qui s'occupe de nous pour faire notre métier" ? L'auditoire, suspendu aux lèvres de Michel, se laisse porter : "Le syndicalisme est la représentation de la profession". Les syndicats définissent les COMBATS car ils sont conscients de notre MÉTIER (le métier = ce qui permet d'avoir une rétribution) et de notre FONCTION (Celle que nous délègue la loi par rapport à l'ordre où siège un représentant de la nation).
La Loi du 3 janvier 1977 marque la reconnaissance de la FONCTION et de la RESPONSABILITÉ de nos actes devant la nation.
Aussi, il est bon de rappeler que les gouvernements eux-mêmes, ont souhaité avoir des syndicats comme interlocuteurs.

Michel Delaporte cite Guy de Larigaudie : "Coller à la vie comme on colle un cheval sur l'obstacle".
L'exercice libéral de l'architecte signifie qu'il est INDÉPENDANT et RESPONSABLE. La réalisation d'un petit bâtiment, ou de tout un village, implique une responsabilité donc une indépendance de choix.
Michel cite enfin la toiture-terrasse du couvent de La Tourette, que Le Corbusier a voulu comme le cloître, le lieu de la promenade, où le mur d'acrotère de 1,90 mètres de hauteur ne permettant pas de voir l'extérieur, est ponctué par la présence de tabourets maçonnés détachés du mur : Les moines peuvent s'y asseoir, mais aussi y monter pour voir l'extérieur. Le SYNDICAT, conclut-il, est comme ce tabouret : on s'y assied, mais aussi l'on y monte pour s'élever, découvrir l'horizon, la ville, les hommes, pour s'échapper...

→→→ **PROPOS RÉDIGÉS PAR ELISABETH POLZELLA,**
architecte dplg,
adjointe à la vie syndicale au bureau national de l'Unsfa

ATELIER : RÉUSSIR SA TRANSMISSION D'AGENCE

Luc Fialletout [1], Directeur à Interfimo et Didier Chinardet [2], président de l'Unsfa Île-de-France.

Toute réflexion sur la valeur patrimoniale et la transmission du cabinet libéral se heurte au mécanisme rudimentaire de l'offre et de la demande, qui conduit selon la profession libérale et la région : soit à des achats précipités, sans étude qualitative, parce qu'il y a trop de candidats acquéreurs, soit à l'impossibilité de trouver des successeurs à prix raisonnables, les jeunes préférant créer leur cabinet libéral, malgré le poids des frais généraux fixes (loyer, personnel, assurances...) qui supposent dès l'installation un niveau élevé de chiffre d'affaires. Lorsque ces "marchés" fonctionnent mal, c'est souvent en raison du manque de références financières objectives, permettant d'éclairer les négociations entre acheteurs et vendeurs.

ÉVALUER LE JUSTE PRIX DE SON CABINET

La notion de "fonds libéral", instituée par la Cour de Cassation il y a quelques années simplifie juridiquement la cession des cabinets libéraux. Auparavant, les juristes s'ingéniaient à qualifier de "droit de présentation à la clientèle, d'indemnité d'intégration ou de succession, …" la vente d'un cabinet, qui était pourtant de pratique courante depuis le 19e siècle. Mais cette avancée juridique ne règle pas la question économique.L'appréciation des avantages et des inconvénients de tel ou tel cabinet est affaire de bon sens : notoriété du cabinet, poids des plus gros clients, récurrence des prestations, qualité des équipements, des ressources humaines et de l'organisation, sécurité juridique… L'environnement de la Profession a aussi une grande importance. L'évaluation fondée sur l'utilisation de plusieurs méthodes, comme on le fait pour les entreprises commerciales ou industrielles. En préalable à toute méthode d'évaluation une approche qualitative ou "diagnostic" est indispensable. Les circonstances de l'opération ont-elles-mêmes une incidence majeure sur le prix.

METHODES D'ÉVALUATION

Pour évaluer une activité libérale, deux approches sont concevables :
Méthode analogique : fondée sur la notion de marché, c'est-à-dire la valorisation de données comme le droit de présentation à la clientèle, les aménagements et équipements, ou encore le droit au bail, n'est pas satisfaisante dans la mesure où elle s'appuie sur l'usage de fourchettes de valorisation très variables, notamment à partir du chiffre d'affaires qui peut connaître des disparités importantes. La variante qui consiste

1

2

à appliquer un coefficient sur le chiffre d'affaire, présente le même inconvénient quant à la pertinence et à l'actualisation du coefficient choisi.

Méthode intrinsèque : la plus probante car elle consiste à déterminer la valeur qui ménage à un acquéreur la capacité de rembourser son emprunt d'acquisition, tout en lui permettant de conserver un revenu proche de celui auquel il pourrait prétendre en tant que salarié. Le calcul doit alors intégrer :

- la charge de remboursement d'un emprunt couvrant 100 % de la valeur,
- une charge fiscale particulière qui tient au fait que seuls les intérêts d'un crédit incorporel sont déductibles,
- la charge annuelle du financement des équipements et aménagements,
- le coût du financement du besoin en fonds de roulement, la rémunération du travail de l'acquéreur, par équivalence avec le salaire brut usuel d'un salarié disposant du même diplôme et de la même expérience professionnelle.

IMPORTANCE DU DIAGNOSTIC PRÉALABLE

La rentabilité réelle du cabinet doit être analysée à partir d'un diagnostic. Il permettra de situer le cabinet au sein de la fourchette des prix du marché. Il prend en compte :

- la nature de la clientèle et le risque de voir une partie des clients s'évaporer après la transmission ou, a contrario, d'apprécier l'opportunité de développer d'autres prestations,
- les équipements et aménagements qui traduisent un style de gestion, qui mérite parfois d'être corrigé,
- les investissements supplémentaires indispensables qui doivent être chiffrés,
- les salaires et charges sociales du personnel qui doivent être retraités avec grande prudence,
- la qualité de l'organisation, point capital,
- la qualité de l'environnement juridique qui pose notamment la question des locaux professionnels.

IMPACT DES CIRCONSTANCES

Les modalités de la cession vont aussi évidemment influer sur le prix.

Lorsqu'il s'agit par exemple d'acquérir une participation dans une société exploitant un cabinet, cette participation peut être majoritaire, égalitaire ou minoritaire. Dans ce dernier cas, l'évaluation ne relève pas d'une simple règle de trois pour déterminer la valeur de la participation en fonction de la valeur globale du cabinet : il faut retrancher le passif de la société et appliquer une décote pour tenir compte du fait qu'un minoritaire n'a pas le pouvoir de décider.

- dans le cas d'une cession en bloc le cédant peut, ou non, garantir la pérennité du chiffre d'affaires en acceptant une clause de minoration du prix en cas d'évasion d'une partie de la clientèle. Le cédant peut s'interdire, ou non, de se réinstaller à proximité dans un délai déterminé. Il peut s'obliger à rester dans le cabinet un certain temps. D'autres aspects, tels que la charge de licenciements éventuels sont aussi à prendre en compte.
- lorsqu'il s'agit d'une transmission progressive, via une association temporaire de quelques années, une valorisation du cabinet par la méthode intrinsèque devient quasi obligatoire.

Dans tous les cas, l'acquéreur et son banquier sont portés à privilégier une approche financière de la valeur d'un cabinet ou d'une participation. L'un dira *"combien puis-je mettre dans cette acquisition ?"*, l'autre *"combien puis-je prêter à cet acquéreur ?"* ; s'ils sont lucides, ils doivent aboutir au même résultat. "Pour en savoir plus, www.interfimo.fr"

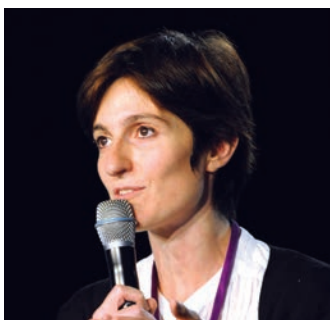

TABLE RONDE : NOS COMBATS POUR UNE ÉVOLUTION DYNAMIQUE DE LA LOI DE 1977

Elise Herrmann *(photo)*, **adjointe à la sous direction de l'architecture, de la qualité de la construction et du cadre de vie - ministère de la Culture et de la Communication ; Marco Botto, président de l'Ordre des architectes de la province de Cuneo (Piémont, Val d'Aoste) Italie ; Lionel Carli, président du Conseil National de l'Ordre des Architectes (CNOA) ; Philippe Klein, vice-président de Conseil International des Architectes Français (CIAF) et délégué Unsfa à l'international.**

Débat animé par Antoine Daudré-Vignier, vice-président de l'Unsfa, chargé du juridique.

Il a été rappelé la justification d'une réglementation spécifique pour le cadre de vie, et le concept d'"intérêt public" figurant à l'article 1 de la loi. Gilbert Ramus, avait préparé un texte rappelant à l'assemblée le souci de la protection du cadre de vie qui avait prévalu à la rédaction de la loi. Pour assurer un cadre de vie de qualité, le législateur impose aux consommateurs le recours à un professionnel ayant reçu une formation ad hoc et apte à garantir intégrité, responsabilité et assurance.

Elise Herrmann a confirmé que le ministère de la Culture maintiendra sa vigilance dans la gestion de sa tutelle et se souciera du respect des principes nationaux inclus dans la loi de 77 dans le travail de transcription des Directives Européennes.

Elle a affirmé que le ministère s'opposerait au projet de la Commission Européenne sur l'accès partiel à la profession, permettant à tout professionnel, qu'il soit ou non architecte, et pouvant exercer partiellement la maîtrise d'œuvre dans son pays d'origine de pouvoir exercer dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne dans les mêmes conditions. Cette situation aboutirait à une dévaluation du titre et à la création d'une concurrence déloyale.

Marco Botto a insisté sur le fait que la Loi de 1977, vue depuis l'Italie, semblait être une excellente loi dans ses objectifs et ses moyens. L'Italie réglemente sa profession depuis 1952, avec des ambitions nettement moindres puisque la profession est concurrente des techniciens du bâtiment, ingénieurs ou géomètres. L'Ordre a un rôle différent car il n'exerce pas une délégation de service public avec pouvoir disciplinaire et souvent, il se substitue au syndicat. S'appuyer sur deux instances, ordinale et syndicale, dont les rôles sont complémentaires n'est pas sans intérêt. Le président Botto a évoqué les grandes difficultés rencontrées par nos confrères italiens dues, en partie, à l'absence de définition de l'intérêt public.

Philippe Klein, a rappelé les enjeux de cette loi pour la société française et a replacé le débat dans le contexte européen. Les règlements des autres pays sont rarement aussi exigeants et vertueux : l'intérêt public n'est pas l'objet d'une telle ambition. L'Irlande, le Danemark, la Suède et la Finlande ne protègent pas le titre d'architecte et les professionnels ne sont pas obligatoirement répertoriés. Les exigences minimales en matière de formation initiale tendent à converger sous cadre de la Directive Européenne sur les Qualifications Professionnelles, avec cependant de fortes différences en matière d'expérience professionnelle pour exercer. L'obligation d'assurance n'existe qu'en Autriche, Belgique, France, Luxembourg et Royaume-Uni. Elle porte sur des champs de garanties différents du système français. Dans la plupart des pays européens, il n'existe aucun code de devoirs professionnels : nos confrères européens peuvent en toute légalité exercer et tirer bénéfice des activités interdites aux architectes français. Ils comprennent difficilement les contraintes qui nous sont imposées. En Italie, la portée du cadre réglementaire n'est pas comparable. Devant l'hétérogénéité des situations nationales, il convient cependant de rappeler que depuis le 17 Décembre 2009 et l'application du Règlement Rome II, rien n'interdit à un professionnel de l'Union Européenne de vendre ses services en France en proposant à ses clients la juridiction de son pays d'origine, y compris dans le cadre d'une association avec un confrère français.

Pour les architectes européens, le cadre réglementaire français pose cependant des problèmes essentiellement sur deux points précis :

- L'ouverture du capital des sociétés d'architecture française limité à 25% pour des sociétés d'architecture étrangères, qui ne sont pas inscrites à l'Ordre, et donc assimilées à des sociétés de droit commun. Cette disposition est perçue comme restrictive quand à la liberté d'initiative économique de nos confrères européens en France.
- Certaines règles déontologiques qui n'existent pas ailleurs et qui, dans une application stricte, limiteraient l'exercice d'architectes européens en France. Ce point mériterait cependant une analyse précise pour savoir dans quelles mesures les règles concernées ont une incidence réelle sur la liberté d'exercice de nos confrères européens.

Pour les architectes français, nous pouvons nourrir une réelle inquiétude quand à l'adoption éventuelle de la Directive sur les Qualifications Professionnelles avec étendue au niveau de l'Europe des autorisations d'exercice partielles. Rien n'interdirait à un BET, ou à un maître d'œuvre, sans limitation d'activité dans son pays, de construire en France.

Lionel Carli a rappelé que la Loi de 1977 n'était pas destinée à protéger les architectes par le moyen d'un "monopole" accordée à cette profession. Il fait savoir que les architectes ont une grande part de responsabilité dans la lecture erronée et corporatiste de la Loi. Il insiste sur les enjeux de la formation initiale et la maîtrise indispensable des fondamentaux pour répondre aux exigences de défense de l'intérêt public défini par la Loi de 77 et les missions de contrôle dévolues à l'Ordre pour garantir ce niveau professionnel.
Il dénonce fermement les dérives du système dérogatoire qui rend illisible l'obligation du recours à l'architecte : on ne déroge pas à une obligation. Il illustre son propos par les conséquences visibles et affligeantes des dispositions consécutives au régime dérogatoire pavillons, lotissements, mitage et étalement foncier… Il met en garde contre les dangers d'une déréglementation qui viderait notre profession des rôles et missions voulus par le législateur. Le président du CNOA rappelle que l'architecte doit avant tout être désiré, s'ouvrir à l'autre et être au plus près des préoccupations de nos contemporains.

En conclusion, nous sommes attachés à la Loi de 1977 et devons la défendre.
Adopter des réflexes corporatistes, se retrancher derrière le recours obligatoire à l'architecte, porte atteinte à la Loi sur l'Architecture en offrant des arguments à nos détracteurs qui souhaiteraient réduire encore, à leur profit, le champ de recours obligatoire à l'architecte et en donnant raison à nos confrères européens qui y voient un réflexe protectionniste.
Pour défendre le bien fondé de la loi de 77, il faut viser l'excellence professionnelle des architectes en exigeant l'excellence de leurs formations initiale, professionnalisante et continue, conditions préalables à une véritable défense de l'intérêt public pour un cadre de vie de qualité.

De gauche à droite : Philippe Klein, Elise Herrmann, Marco Botto, Lionel Carli et Antoine Daudré-Vignier

ATELIER OGBTP – "ARCHITECTE/ENTREPRENEUR : COMMENT AMÉLIORER NOS ÉCHANGES ?"

Participants : Yves Genthon, président de l'OGBTP, architecte ; Paul Francois Luciani, vice-président de l'OGBTP, entrepreneur ; Jean-Marc Bouisse, entrepreneur, et Jean-François Quelderie, architecte respectivement président et ancien président de l'ODBTP du Vaucluse.

Après une brève présentation de l'OGBTP, Jean-Marc Bouisse et Jean-François Quelderie sont invités à présenter le fonctionnement d'un office départemental, celui du Vaucluse, aux travers des travaux et actions qu'architectes et entrepreneurs y conduisent.

Sur le thème de l'atelier de l'OGBTP : "Architecte/Entrepreneur : comment améliorer nos échanges", il fut d'abord dressé le constat de l'émiettement et de la paupérisation des missions de l'architecte en confrontation à l'ingénierie, à l'économie, à l'OPC et à la sécurité ainsi que le dépérissement des entreprises qui font face à un manque d'encadrement chronique, à l'externalisation de leurs études et de façon concurrentielle à un dumping social et financier.
Pour en sortir, ces deux acteurs majeurs de l'acte de construire reconnaissent leurs attentes partagées. Cela passe par un esprit collaboratif établit dans le cadre d'une confiance réciproque et par des praticiens formés et compétents aux identités et fonctions reconnues.

L'OGBTP avec les offices du bâtiment départementaux œuvrent à cette reconquête à deux.

De nombreuses questions émanant de la salle vinrent conclurent cet atelier où les entrepreneurs (présents) étaient (se sont sentis) en terrain ami.

LES ENJEUX DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Intervenants : Michel Jarleton, architecte délégué Unsfa à la formation ; Jérôme Poulain, chef du service des enseignements à la sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture ; Bérengère Py Rodrigues de Sa, vice-présidente du Conseil National de l'Ordre des Architectes (CNOA) en charge de la formation ; Jean-Michel Dresse, architecte représentant l'Unsfa au paritarisme et auprès de l'(Organisme paritaire collecteur agréé des professions libérales (OPCA PL) ; Jean-Claude Sauvage, architecte représentant au Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux (FIF PL) ; Patrick Cecchini, responsable du Partenariat Institutionnel EDF

Tous les intervenants ont rappelé le rôle essentiel de la formation continue inscrit comme obligation dans notre code des devoirs professionnels. Les évolutions et changements des problématiques sociétales, de développement durable, et de développement de techniques innovantes nécessitent une actualisation constante des connaissances et compétences. L'Unsfa et le CNOA se félicitent de l'intérêt que porte notre ministère de tutelle au contrôle de la formation continue des architectes. L'Unsfa rappelle que la formation concerne tout le personnel des entreprises d'architecture. C'est l'entreprise qui rassemble et porte l'ensemble des multiples et diverses compétences.

Par leurs actions modulées de financement des formations l'OPCA et le FIF PL contribuent à la valorisation des axes de formations prioritaires. La formation FeeBat combine l'action du FIF PL et d'EDF via les certificats d'économie d'énergie. Elle permet aux professionnels libéraux de se voir rembourser la totalité des coûts pédagogiques. Le groupement pour l'éducation des architectes (GEPA) et l'IPTIC se sont associés pour porter cette formation auprès de la maîtrise d'œuvre. L'avenir du financement de ce dispositif n'est malheureusement pas certain pour 2013.
Le CNOA pense que la formation continue peut formaliser un lien accru entre les écoles et les professionnels et apporter des réponses locales aux besoins de formations.
Le représentant du ministère souhaiterait voir davantage les écoles d'architecture réaliser des formations professionnelles, pour les architectes mais également pour les élus.
La salle réagit aux propos considérant que les Écoles Nationales Supérieurs d'Architecture (ENSA) doivent, avant tout, mobiliser toutes leurs énergies sur la formation initiale et sur la formation professionnalisante. La profession doit faire émerger les besoins et inciter l'offre de formations expertes et actuelles. Les compétences expertes des enseignants sont déjà utilisées par les organismes de formation au grès des sujets. La profession et le personnel des entreprises d'architecture accordent-ils une légitimité aux écoles pour prendre en charge la formation professionnelle ?

CONFÉRENCE SUR "LA RECONQUÊTE D'UN ESPACE EN DEVENIR : L'EXEMPLE DE L'ECO-VALLÉE DE LA PLAINE DU VAR"

Alain Philip, architecte, adjoint au Maire de Nice, délégué aux Transports, aux Travaux, à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire, Président de la Commission Transports, Urbanisme et Grands Travaux, métropole Nice Côte d'Azur.

Luc Svetchine, président du SACA[1], introduit la conférence d'Alain Philip : "il est des nôtres", et rend hommage à la crédibilité de l'action de l'architecte Alain Philip à la Mairie de Nice depuis le début de son mandat en 2008.
Ce dernier rebondit, assurant que sa formation d'architecte est attachée à la tâche qu'il a entreprise par les capacités de projection dans le futur, d'anticipation et de coordination.
Nice a constitué, avec 45 communes périphériques la première métropole de France, dans un territoire avec des caractéristiques géographiques particulières : une frontière marquée par le fleuve Var, la proximité de l'Italie, la présence de Monaco et de Sophia-Antipolis vecteurs d'emplois, les prédominances d'un tourisme attractif et d'une économie résidentielle, avec la problématique du risque de perte d'attractivité en cas de dégradation de cet outil, et son corolaire : le risque de spécialisation, les atouts du territoire constitués par le littoral méditerranéen et en même temps une zone alpine recevant le Parc National du Mercantour, la proximité d'une production agricole périurbaine, de zones de recherche, du second aéroport de France.
Nice a eu comme projet prioritaire la mise à niveau des équipements du territoire à l'échelle métropolitaine et aussi à l'échelle du quartier avec un critère essentiel : la rapidité de mise en œuvre. Alain Philip cite ainsi le projet de désenclavement de la liaison LGV Paris/Nice, la connexion ferroutière

1} Syndicat des Architectes de la Côte d'Azur

avec Barcelone-Marseille-Gènes, la requalification des logements sociaux, avec quatre opérations ANRU pour un montant de 600 millions d'euros investis, la création d'espaces publics et d'équipements de proximité.
Plus précisément, Alain Philip cite le schéma directeur de renouvellement urbain qui s'articule le long du Paillon, avec une capacité de 300 000 m² shon, l'objectif de redynamiser le centre ville, les grands projets – dont il cite systématiquement les architectes-concepteurs – le retour à la piétonisation du cours Saleya, l'aménagement du port en promenade, sa desserte par le tramway, la restitution à l'origine de la place Masséna...

L'O.I.N.[2] plus précisément de la plaine du Var qui était à l'origine une plaine agricole, est également d'une importance stratégique primordiale entre le littoral et le haut pays avec les secteurs prioritaires : la ZAC du Grand Arénas – située en zone inondable – et la technopôle urbaine de Nice Méridia.
Alain Philip conclut en soulignant que Nice est passée d'une communauté urbaine à une métropole dans laquelle les élus ont en charge les mêmes délégations à la ville et à la métropole, ce qui permet une importante économie d'échelle.
Aux questions très précises émanant d'une salle attentive, l'adjoint au Maire précise que le projet urbain était clair dès la mise en place de l'équipe municipale, porté en direct par un Maire talentueux, président du Conseil Général, ancien ministre, un projet soutenu par des investissements pluriannuels générant de la richesse (taxes professionnelles), toujours en relation avec les territoires voisins (Cannes, l'Italie) et stimulés par une mise en place rapide.
À Luc Svetchine qui l'interroge sur l'intervention des architectes locaux sur les grands projets, Alain Philip répond que la plupart de ceux-ci ont été réalisés par des architectes locaux, dans la limite du respect des procédures de concours.

→→→ ANNE VADON

2} Opération d'Intérêt National : une O.I.N. est une opération d'urbanisme à laquelle s'applique un régime juridique particulier en raison de son intérêt majeur. L'État conserve dans ces zones la maîtrise de la politique d'urbanisme (art. L121-2 du code de l'urbanisme) : c'est l'État et non la commune qui y délivre les autorisations d'occupation des sols et en particulier les permis de construire.

SAMEDI 27 OCTOBRE 2012

1

2

3

1) Visite du Forum d'Urbanisme et d'Architecture ; 2) Visite guidée du Centre opérationnel du tramway de Nice, par l'architecte Marc Barani "Projet Équerre d'Argent 2008" ; 3) Visite du chantier du stade "Allianz Riviera" (architecte Jean-Michel Wilmotte)

RENDEZ-VOUS
LES 3, 4 ET 5 OCTOBRE 2013 À PARIS POUR LE 44E CONGRÈS DES ARCHITECTES !

TOUTES LES PHOTOS DU CONGRÈS ONT ÉTÉ PRISES PAR BRIGITTE HASE, PHOTOGRAPHE

CLUB PRESCRIRE

En cette nouvelle année 2013, nos pensées se tournent avec gratitude vers nos partenaires et nos lecteurs. Le Club Prescrire vous souhaite prospérité et passion dans vos activités, merci pour votre chaleureuse collaboration et pour la confiance que vous nous témoignez.

Guy VAURILLON, Architecte dplg, Président du Club Prescrire

Les Entretiens de la Prescription

CENTRE HOSPITALIER DE PFASTATT (68) :
JEUDI 31 JANVIER 2013 À 18H00
→ Maîtrise d'ouvrage : Centre Hospitalier de Pfastatt
→ Architecte : Agence SCHWEITZER & Associés Architectes

L'opération de restructuration et d'extension du Centre Hospitalier de Pfastatt est un projet complexe de réorganisation d'espaces existants, de création de services neufs répondant à un cahier des charges exigeant dans un environnement aux contraintes multiples.
Le projet permet de requalifier l'ensemble du Centre Hospitalier par une réorganisation globale du site, des espaces fonctionnels et de révéler une nouvelle image. L'implantation d'un bâtiment neuf en avant plan des bâtiments existants modifie l'approche et la perception actuelle du site. La volumétrie de l'extension répond à celle du bâtiment B existant et reste en cohérence avec son environnement. Un parvis planté accessible depuis la rue de la Mairie met à distance et valorise la nouvelle entrée du Centre Hospitalier, centralisant l'accueil des patients et des visiteurs.
Le projet organise clairement les espaces fonctionnels à partir d'un axe principal de circulation Nord-Sud démarrant dans le hall d'entrée et reliant l'ensemble des bâtiments. Cet axe structurant innerve des antennes perpendiculaires desservant les différents services. Les flux sont simplifiés par la lisibilité des circulations horizontales et verticales et des fonctionnalités.
Les choix constructifs de l'extension répondent aux enjeux de flexibilité et d'évolutivité des espaces d'un bâtiment à vocation hospitalière. Le principe de noyaux centraux porteurs assurant le contreventement et de façades porteuses laisse libre les plateaux pour tout réaménagement ultérieur.
La restructuration des deux niveaux supérieurs du bâtiment A est l'occasion d'en améliorer ses performances, notamment thermiques par l'adjonction d'une nouvelle enveloppe isolante extérieure.
Les choix des matériaux et matériels correspondent à la recherche de performances thermiques, qualitatives et environnementales. Ces choix permettent de maîtriser les consommations et d'optimiser la maintenance et l'exploitation.
La réponse apportée au programme transforme les différentes contraintes en atout :
> Un projet rationnel offrant le confort d'usage et la qualité des espaces.
> Une extension respectueuse de l'existant pour une nouvelle image du Centre Hospitalier de PFASTATT.
> Une compacité volumétrique et des solutions techniques environnementales adaptées au programme.

LA MAISON DES MÉTALLOS À PARIS (75) :
MARDI 5 FÉVRIER 2013 À 09H00
→ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Paris - Direction des Affaires Culturelles
→ Architecte : Vincent BROSSY, Agence BROSSY & Associés

Dans les anciennes usines Couesnon construites en 1904, rachetées par l'Union Fraternelle des Métallurgistes en 1936, la Ville de Paris a installé 94 rue Jean-Pierre Timbaud un programme culturel, associatif et militant d'un genre nouveau.
Sont regroupées, pour se croiser, toutes les pratiques de création. La maison regroupe : une grande salle d'expositions dans l'ancienne halle industrielle, une salle de spectacles modulable de 300 places, des ateliers disponibles pour la danse, la peinture, et toutes pratiques associatives, des studios numériques, et des studios d'enregistrement.
Tous ces locaux sont regroupés autour d'un passage piéton, trace de la construction des usines faubouriennes de la fin XIXe, qui ouvre cette parcelle très enclavée sur la place Jean-Pierre Timbaud.
À l'échelle du quartier de Belleville, la Maison des Métallos est, par son offre hybride, un équipement à l'échelle de la ville, complémentaire du 104 Aubervilliers et de la Gaîté Lyrique.

PROGRAMME ET INSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET DU CLUB PRESCRIRE, RUBRIQUE "CALENDRIER"

L'espace dialogue et rencontre Architectes - Industriels

→→→ LE CLUB PRESCRIRE EN BREF

Créé depuis plus de 20 ans à l'initiative de l'Unsfa, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription. Ses rencontres professionnelles, événementielles ou institutionnelles ont pour objectif de favoriser et développer des échanges professionnels de qualité. Veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte. Mise en avant des nouveautés, des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel.

WWW.CLUBPRESCRIRE.COM

Contacts
Thomas Leccia, Chargé de projets
Ruth Mnamani, Responsable Administrative
29 bd Raspail, 75007 Paris
Tél. : 01 40 26 04 04 - Fax : 01 40 26 04 05
clubprescrire@clubprescrire.com

BASF
LEADER MONDIAL DE LA CHIMIE, FOURNIT DES SOLUTIONS DURABLES POUR L'ISOLATION, SOLS COULÉS, PEINTURES, MORTIERS DE RÉPARATION, CARRELAGE, ADJUVANTS BÉTONS, ...
→ HENRIK MEYER-HOFFMANN
E-mail : henrik.meyer-hoffmann@basf.com
Tél. : 01 49 64 52 61
Site Internet : www.neopor.fr

Interface
LEADER MONDIAL DE DALLES DE MOQUETTES POUR L'UNIVERS PROFESSIONNEL
→ LUDOVIC SENECHAL-PARFAIT
E-mail : ludovic.senechal.parfait@interfaceflor.eu
Port. : 06 70 01 38 89
Site Internet : www.interfaceflor.fr

fermacell
FABRICANT DE PLAQUES DE GYPSE RENFORCÉ PAR FIBRES ET DE PLAQUES À BASE CIMENT.
→ PHILIPPE RÉMY
E-mail : philippe.remy@xella.com
Tél. : 01 47 16 92 96 / Port. : 06 22 44 36 07
Site Internet : www.fermacell.fr

FIANDRE ARCHITECTURAL SURFACES
GRÈS CÉRAME PLEINE MASSE, INNOVANTE, PRODUITS D'EXCELLENCE, TECHNOLOGIE AVANCÉE, MATÉRIAUX ÉCOACTIFS
→ MARC MARIONI
E-mail : mmarioni@granitifiandre.it
Tél. : 07 72 77 53 31 / Port. : 06 72 77 53 31

forbo FLOORING SYSTEMS
FABRICANT REVÊTEMENTS DE SOL SOUPLES. N°1 MONDIAL SUR LE MARCHÉ DU LINOLÉUM ET DES TEXTILES FLOQUÉS
→ CHRISTOPHE CROIZON
E-mail : christophe.croizon@forbo.com
Tél. : 03 26 77 86 45
Site Internet : www.forbo-flooring.fr

GEZE
SYSTÈMES INNOVANTS POUR PORTES, FENÊTRES ET TECHNIQUE DE SÉCURITÉ
→ BRUNO MONCELET
E-mail : b.moncelet@geze.fr
Tél. : 01 60 62 60 96
Site Internet : www.geze.fr

DESSO
The Floor is Yours
DESSO, FABRICANT EUROPÉEN DE PREMIER PLAN DE MOQUETTES EN DALLES ET EN LÉS HAUT DE GAMME À USAGE PROFESSIONNEL.
→ KARINE LATHULIERE
E-mail : klathuliere@desso.com
Port. : 06 81 23 55 46
Site Internet : www.desso.com/Desso/FR

CROIZON CHRISTOPHE
CHARGÉ DE PROMOTION DES VENTES
E-mail : christophe.croizon@forbo.com
Tél. : 03 26 77 30 30

FABRICANT REVÊTEMENTS DE SOL SOUPLES. N°1 MONDIAL SUR LE MARCHÉ DU LINOLÉUM ET DES TEXTILES FLOQUÉS

forbo FLOORING SYSTEMS

SARLON® ABSOLU :

LE PREMIER REVÊTEMENT DE SOL PVC ACOUSTIQUE À BASE DE BIO-PLASTIFIANT

Innovante, végétale, performante et écologique, la gamme U3/U4 Sarlon Absolu, à base de bio-plastifiant d'origine végétale, (huile extraite de la plante de ricin), offre un excellent compromis poinçonnement (pr = 0,06 mm) et performance acoustique (ΔL_w = 15 dB). Ce sol PVC, à la fois compact et acoustique, apporte également une réponse en matière de bien-être des personnes puisqu'il ne contient pas de phtalate et affiche un niveau de TVOC très performant (< 70 µg /m³).
Particulièrement adapté aux secteurs de l'éducation, maisons de retraite et au domaine du tertiaire, Sarlon Absolu bénéficie des traitements OVERCLEAN+ et BACTÉRI'PROTECT, véritables barrières contre les bactéries et les tâches spécifiques en milieu hospitalier (Bétadine et Eosine…).
Sarlon Absolu est 100 % recyclable et valorisable. Lés de 2 mètres de large.

1

2

ISABELLE BONNET
PRESCRIPTION
E-mail : isabelle.bonnet@minco.fr
Tél. : 02 40 33 56 56

CONCEPTION FABRICATION MENUISERIES ET PORTES D'ENTRÉE MIXTES BOIS-ALU

MINCO® De l'ouverture à l'environnement

MIXTE BOIS-ALUMINIUM :

TENSO, UNE MENUISERIE TRÈS POSITIVE

Des performances techniques exceptionnelles, un design très pur et équilibré, une poignée parfaitement centrée subliment cette menuiserie.
TENSO relève d'une prouesse inégalée : les ferrages disparaissent tout en offrant une sécurité renforcée.
TENSO a reçu le Prix de l'Innovation durable Club Presccrire 2012.

9 finitions exclusives valorisent l'essence pin, 11 nouvelles teintes pour l'aluminium (garantie 10 ans). Profil extérieur en aluminium thermolaqué en 12 finitions exclusives et 19 teintes standard.

TENSO s'adapte à tous les types d'habitat : neuf ou ancien, collectif ou individuel.

TENSO est l'équipement incontournable des bâtiments répondant aux normes environnementales les plus exigeantes, BBC, MOB, BEPOS :
U_w = 0,9 W/m².k (valeur certifiée FCBA).
Vitrage double en 24 ou 33 mm, triple en 48 mm.

1 Menuiserie TENSO intérieur pannacotta
2 TENSO nuancier bois (intérieur)

PRIMAGAZ — CONCEPTEUR DE SOLUTIONS ENERGIE GAZ MODULO DURABLES

AVEC PRIMAGAZ

FAITES LE CHOIX D'UNE ÉNERGIE ADAPTÉE À LA RT 2012

La Réglementation Thermique 2012 s'applique dès ce 1er janvier 2013, mais elle intervient déjà dans la conception de vos projets lors du choix de l'énergie la plus adaptée.

Primagaz vous accompagne pour relever cet engagement en apportant le confort de l'énergie gaz propane, partout où il n'y a pas le gaz naturel !

Le gaz se positionne comme une solution optimale pour répondre aux exigences de la RT 2012, en particulier pour respecter la consommation maximale d'énergie primaire (Cep) de 50 kWh ep /m²/an en moyenne.

En choisissant la solution gaz propane avec Primagaz, vous bénéficiez de nombreux avantages :

- une seule énergie pour trois usages : chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson ;
- l'installation d'un compteur permettant le suivi de la consommation individuelle réelle ;
- la compatibilité avec les énergies renouvelables comme le solaire thermique ou en relève géothermique ;
- la possibilité de mettre en œuvre des technologies modernes comme la pompe à chaleur gaz ou la cogénération.

YANN LE BARILLIER
RESPONSABLE PRESCRIPTION RÉNOVATION
E-mail : ylebarillier@primagaz.fr
Tél. : 01 58 61 50 58

Promat — SPÉCIALISTE EN SOLUTIONS ISOLANTS HAUTE PERFORMANCE ET MATÉRIAUX COUPE-FEU POUR LA CONSTRUCTION (NEUF OU RÉNOVATION)

Promat VOUS PRÉSENTE

SON SYSTÈME UNIQUE DE CLOISONS VITRÉES Promat®-SYSTEMGLAS 60, VALIDÉES PAR ATEX

Promat®-SYSTEMGLAS 60 est un système de cloison vitrée intérieure résistante au feu (EI 60), selon un montage en joints horizontaux validé par ATEx. Cette mise en œuvre sur châssis bois permet d'atteindre des hauteurs de 5,25 m avec une diffusion maximale de la lumière.
Ainsi, cette nouveauté vient enrichir la gamme Promat®-SYSTEMGLAS qui répond tant aux exigences de sécurité incendie, avec des vitrages composés de plusieurs float séparés par des couches de gel intumescent, qu'à toutes les inspirations architecturales.
En effet, positionnés bord à bord, sans traverse intermédiaire, ces verres biseautés peuvent recevoir différentes finitions : transparentes, sablées, opaques, colorées, sérigraphiées, etc. Leur montage horizontal ou vertical, sur châssis visible ou encastré, accepte de nombreuses formes de découpe.
La pose d'un film PVB, résistant aux UV, ajoutera une fonction garde corps.

SAMUEL ESKENAZI
PRESCRIPTEUR ILE-DE-FRANCE
E-mail : s.eskenazi@promat.fr
Port. : 06 45 20 35 83

LAFARGE
CIMENTS - CHAUX GRANULATS - BÉTONS STRUCTURELS, DÉCORATIFS, ISOLANTS, PERMÉABLES - CHAPES FLUIDES - BÉTON DUCTAL®
→ ALAIN BIRAULT
E-mail : alain.birault@lafarge.com
Port. : 06 03 58 41 24

MANTION
SPÉCIALISTE EUROPÉEN DES SYSTÈMES COULISSANTS POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR. DÉPLACEMENT MANUEL OU MOTORISÉ DE PORTES EN BOIS OU EN VERRE
→ STELLA NANECOU
E-mail : s.nanecou@mantion.com
Tél. : 03 81 50 56 77
Site Internet : www.mantion.com
www.la-porte-en-verre.com

MINCO
CONCEPTION FABRICATION MENUISERIES ET PORTES D'ENTRÉE MIXTES BOIS-ALU
→ ISABELLE BONNET
E-mail : isabelle.bonnet@minco.fr
Tél. : 02 40 33 56 56
Site Internet : www.minco.fr

nora
FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOL ET D'ACCESSOIRES EN CAOUTCHOUC
→ RÉMI DUVERT
E-mail : remi.duvert@nora.com
Tél. : 01 69 33 14 53
Site Internet : www.nora.com/fr

PRIMAGAZ
CONCEPTEUR DE SOLUTIONS ENERGIE GAZ MODULO DURABLES
→ YANN LE BARILLIER
E-mail : ylebarillier@primagaz.fr
Tél. : 01 58 61 50 58
Site Internet : www.primagaz.fr

Promat
SPÉCIALISTE EN SOLUTIONS ISOLANTS HAUTE PERFORMANCE ET MATÉRIAUX COUPE-FEU POUR LA CONSTRUCTION (NEUF OU RÉNOVATION)
→ SAMUEL ESKENAZI
E-mail : s.eskenazi@promat.fr
Port. : 06 45 20 35 83
Site Internet : www.promat.fr

SAINT-GOBAIN GLASS
SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIALISE UNE GAMME DE PRODUITS VERRIERS DESTINÉS À ASSURER ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET CONFORT DANS LE BÂTIMENT
→ BRUNO CARREL
E-mail : bruno.carrel-billiard@saint-gobain.com
Tél. : 03 44 92 34 94 / N° Indigo : 0 820 810 820
Site Internet : www.saint-gobain-glass.com

Schlüter Systems

FABRICANT DE PROFILÉS ET ACCESSOIRES POUR LE CARRELAGE, NATTES DE DÉSOLIDARISATION, DÉCOUPLAGE, D'ÉTANCHÉITÉ ET DE DRAINAGE
→ CHRISTOPHE BARRUEZO
E-mail : christophe_barruezo@schluter-systems.fr
Tél. : 06 74 90 34 49

SCHÜCO

MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, PANNEAUX SOLAIRES, BRISE-SOLEIL, STORES EXTÉRIEURS D'OCCULTATION
→ RÉGIS MOTTE
E-mail : schuco@saytoutcom.com
N° Vert : 0 820 20 20 21
Site Internet : www.schuco.fr

sikkens

SIKKENS, MARQUE INTERNATIONALE DU GROUPE AKZO NOBEL, FABRIQUE ET DISTRIBUE UNE LARGE GAMME DE PEINTURES PROFESSIONNELLES POUR LE BÂTIMENT
→ ÉTIENNE ROCHETTE-CASTEL
E-mail : etienne.rochette-castel@akzonobel.com
Port. : 06 08 37 82 69
Site Internet : www.sikkens.com.fr

Siplast

ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT ET TP, INSONORISATION, VÉGÉTALISATION ET RETENUE TEMPORAIRE DES EAUX DE PLUIE EN TERRASSE
→ ERIC LAINÉ
E-mail : frele@icopal.com
Tél. : 01 40 96 36 58 / Port. : 06 81 34 10 33
Site Internet : www.siplast.fr

SOPREMA

SPÉCIALISTE MONDIAL DES PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ DEPUIS 1908
→ THIERRY SONET
E-mail : tsonet@soprema.fr
Tél. : 04 90 82 52 46
Site Internet : www.soprema.fr

TECHNAL

MENUISERIES ALUMINIUM : FENÊTRES, BAIES COULISSANTES, PORTES, PORTAIL, GARDE-CORPS
→ THIERRY GOUIX
E-mail : thierry.gouix@hydro.com
Port. : 06 27 58 07 89

BRUNO CARREL
CHEF DE PRODUITS ET MARCHÉ
E-mail : bruno.carrel-billiard@saint-gobain.com
Tél. : 03 44 92 34 94
N° Indigo : 0 820 810 820

SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIALISE UNE GAMME DE PRODUITS VERRIERS DESTINÉS À ASSURER ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET CONFORT DANS LE BÂTIMENT

SAINT-GOBAIN GLASS

SGG PLANISTAR SUN : VERRE DE CONTRÔLE SOLAIRE

PAS TROP CHAUD L'ÉTÉ, BIEN AU CHAUD L'HIVER

La réduction de la consommation énergétique des habitations et une meilleure isolation ne doivent pas s'effectuer à l'encontre du confort dans le bâtiment. Ainsi, les apports d'énergie solaire par les fenêtres doivent être étudiés judicieusement pour éviter les surchauffes dans les pièces exposées au soleil. Le verre de contrôle solaire SGG **PLANISTAR SUN** a été spécialement développé pour cela : avec un facteur solaire très faible **(g de 0.38)**, il permet de réduire les surchauffes en été et en intersaisons, lorsque les vitrages sont exposés au soleil. SGG **PLANISTAR SUN** permet ainsi l'installation de larges baies vitrées tout en maintenant le bien-être des occupants grâce à une bonne luminosité **(TL de 71%** en double vitrage) et une bonne protection solaire. Ce verre à couche a, de plus, une très faible émissivité. Il permet d'obtenir la meilleure isolation possible en double vitrage **(Ug de 1,0 W/m².K)**. SGG **PLANISTAR** est très adapté au marché résidentiel mais aussi aux bâtiments tertiaires.

CHRISTOPHE BARRUEZO
ANIMATEUR NATIONAL PRESCRIPTION
christophe_barruezo@schluter-systems.fr
Port. : 06 74 90 34 49

FABRICANT DE PROFILÉS ET ACCESSOIRES POUR LE CARRELAGE, NATTES DE DÉSOLIDARISATION, DÉCOUPLAGE, D'ÉTANCHÉITÉ ET DE DRAINAGE

Schlüter Systems

SCHLÜTER®-DITRA-SOUND : LA SOLUTION ISOLATION ACOUSTIQUE EN RÉNOVATION INTÉRIEURE

Rappel réglementaire : extrait du CPT 3529_V3 Sols P3 – Rénovation : "La mise en place d'un nouveau revêtement ne doit pas détériorer le confort acoustique existant dans les locaux voisins."

- Excellent rapport efficacité/épaisseur : 13 dB pour 3,5 mm seulement.
- Solution validée par les bureaux de contrôle pour assurer une isolation acoustique sous un receveur de douche à l'italienne.
- Efficace sur plancher chauffant en place et sur revêtements de sols adhérents.
- Solution gain de temps et universelle : pose immédiate du carrelage avec un mortier-colle C2.
- Solution adaptée à chaque chantier : le système par dalle optimise le volume d'achat par rapport à la surface à traiter.
- Solution économique : meilleur rapport performance/coût au m².

TECHNAL

MENUISERIES ALUMINIUM : FACADES, FENETRES, BAIES COULISSANTES, PORTES, GARDES-CORPS, BRISE-SOLEIL, VOLETS COULISSANTS

SUNEAL, GAMME DE BRISE-SOLEIL COMPLÈTE,

ESTHÉTIQUE ET EFFICACE

SUNEAL est un système complet de brise-soleil aluminium parfaitement adapté à la conception bio-climatique et au nouveau coefficient Bbio (RT2012).

Vous trouverez, au travers des différentes applications, la solution à votre projet pour maîtriser les apports solaires en fonction des saisons et pour optimiser la lumière naturelle, tout en préservant le confort de l'usager.
Avec son logiciel TECHTOUCH, l'équipe TECHNAL vous permettra de valoriser votre projet tout en respectant son esthétique et le besoin de performance.

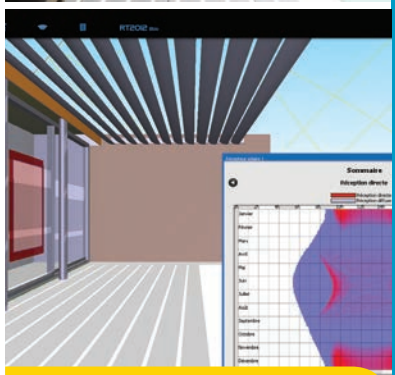

THIERRY GOUIX
DIRECTEUR PRESCRIPTION
E-mail : thierry.gouix@hydro.com
Port. : 06 27 58 07 89

TENESOL

TENESOL FABRIQUE, INSTALLE, ASSURE LA GESTION DE GÉNÉRATEURS PHOTOVOLTAÏQUES POUR LES ENTREPRISES, LES COLLECTIVITÉS, LES PARTICULIERS
→ PASCAL CHOFFEZ
E-mail : commercial.france@tenesol.com
Tél. : 04 78 48 88 50
Site Internet : www.tenesol.com

TRESPA

PANNEAUX HAUT DE GAMME POUR REVÊTEMENTS DE FAÇADES, FAÇADES DÉCORATIVES ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS
→ OLIVIA RIVIERE
E-mail : o.riviere@trespa.com
Tél. : 01 79 92 82 01
Site Internet : www.trespa.com/fr

Tulikivi

FABRICATION DE POÊLES-CHEMINÉES À ACCUMULATION EN PIERRE STÉATITE FINLANDAISE
→ CARITA WICKSTRÖM
E-mail : carita.wickstrom@tulikivi.fi
Tél. : 01 40 21 25 65
Site Internet : www.tulikivi.fr

TRESPA

PANNEAUX HAUT DE GAMME POUR REVÊTEMENTS DE FAÇADES, FAÇADES DÉCORATIVES ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

LA DIVERSITÉ DE LA GAMME

TRESPA® METEON® S'ENRICHIT DE NOUVEAUX DÉCORS, WOOD DECORS ET NATURALS, D'UNE NOUVELLE FINITION MATT AINSI QUE DE NEUF UNI COLOURS

Une nouvelle finition Matt pour les nouveaux Wood Decors et les Naturals
Les six nouveaux Wood Decors de Trespa offrent une telle liberté qu'ils repoussent les frontières de la conception de façades.
Les cinq nouveaux Naturals – une superbe gamme de Stone Designs aux subtils effets naturels rappelant le grain de la pierre – permettent désormais de créer des façades qui allient architecture moderne et sensation de durabilité.
Une nouvelle finition mate est proposée, très nature, qui vient conférer un supplément d'authenticité aux architectures contemporaines.

Nouveaux Uni Colours
Neuf nouveaux coloris ont été ajoutés à la gamme Trespa® Meteon®. Développés en étroite collaboration avec des professionnels de la création, ces coloris reflètent chacun une vision du monde qui nous entoure. Ils suscitent des émotions et élargissent votre palette de choix, vous invitant à concevoir des façades qui racontent une histoire.

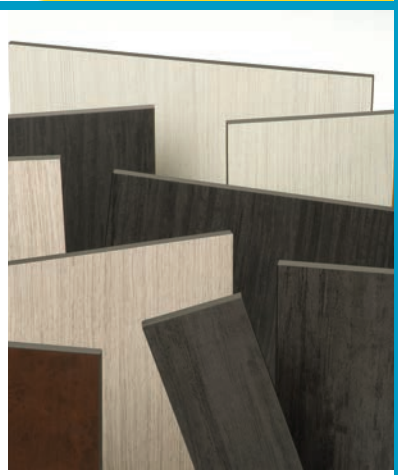

OLIVIA RIVIERE
OFFICE MANAGER
E-mail : o.riviere@trespa.com
Tél. : 01 79 92 82 01

VEDA FRANCE

CONÇOIT, FABRIQUE ET COMMERCIALISE TOUS TYPES DE COUVRE-JOINTS : DILATATION, SISMIQUE, FRACTIONNEMENT, COUPE-FEU, ETC.
→ NADÈGE IRLE
Tél. : 01 48 61 70 80
E-mail : contact@vedafrance.com
Site : www.vedafrance.com

weber SAINT-GOBAIN

ENDUITS DE FAÇADES, I.T.E., SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES, MORTIERS ET BÉTONS
→ CHRISTIAN GÉRARD-PIGEAUD
E-mail : christian.gerard-pigeaud@saint-gobain.com
Tél. : 01 60 62 13 51 / Centre de Renseignements Techniques : 0 820 00 33 00 (N° Indigo)
Site Internet : www.weber.fr

always around you zehnder

FABRICANT DE SOLUTIONS DE CHAUFFAGE, RAFRAÎCHISSEMENT, VENTILATION ET PURIFICATION D'AIR
→ ERIC LE CORRE
E-mail : eric.lecorre@zehnder.fr
Port. : 06 73 27 01 80
Site Internet : www.zehnder.fr

PRIX DU PROJET CITOYEN 2012

Cette douzième édition du Prix du Projet Citoyen a récompensé deux projets, particulièrement remarquables, de concertation exemplaire conduite par l'architecte, le maître d'ouvrage et l'usager-citoyen.
En sus de la qualité architecturale habituellement récompensée, c'est cette démarche que l'Unsfa veut plus particulièrement mettre en avant.

Le projet lauréat désigné par le jury démontre aussi que de petits équipements communaux conduisent à des projets architecturaux remarquables tant pour leurs qualités intrinsèques que pour leur intégration dans le site.

La mention récompense la volonté commune des élus, des habitants et d'une équipe de jeunes architectes de requalifier d'anciens bâtiments communaux d'un petit village auvergnat.

L'Unsfa soutient et salue le travail "quotidien" des architectes, loin de la starisation de quelques grands noms de l'architecture. Nous voulons que chaque citoyen ait droit à l'architecture dans un cadre de vie de qualité.

Marie-Françoise Manière,
Présidente de l'Unsfa

LAUREAT : AMÉNAGEMENT DU VALLON DE L'ESCALE – AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS, ARCHITECTURAL ET SCÉNOGRAPHIQUE À SAINT ESTEVE JANSON DANS LES BOUCHES DU RHÔNE

Maître d'ouvrage : La mairie de Saint-Estève-Janson
Maître d'usage : Commune de Saint-Estève-Janson, Communauté de commune du Pays d'Aix
Architecte : Jean-Michel Fradkin

RÉSISTANCES. SUITES...

Ces résistances, en écho à la conférence de Luigi Snozzi, s'appréhendent comme une suite d'archipels. Elles illustrent le parcours d'un projet, depuis le désir exprimé par le maître d'ouvrage, sa transformation projectuelle par la maîtrise d'œuvre, sa construction par les entreprises. Et bien sûr sa mise en "usage".
En ouverture du congrès, Luigi Snozzi définit à travers différentes situations les conditions qui lui paraissent essentielles à l'émergence du projet d'architecture.

- L'architecture est définie comme une discipline autonome, parcourue en permanence de forces et de flux connexes et mouvants.
- Le projet, dans sa dimension théorique et à travers l'interrogation critique d'une situation, est pensé comme l'acte fondateur de l'intervention de l'architecte, à l'inverse d'une approche analytique contextuelle linéaire.
- La confrontation, dans ce qu'elle entretient comme rapport à l'autre, est vécue comme une posture nécessaire à l'élaboration pratique et théorique du projet.

© OLIVIER AMSELLEM

UN THÉÂTRE DE VERDURE À SAINT-ESTEVE-JANSON
CARTOGRAPHIE DE PROJET

PROGRAMME
Un programme ouvert. C'est ce que nous a proposé la commune de Saint-Estève Janson, avec l'assistance du Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). A priori, pas de programme ouvert sans architecte. Le programme ouvert c'est celui qui intègre déjà une dimension spatiale dans son analyse, tout en permettant l'avènement d'une réponse non prévisible à ce stade du projet. Il faut alors un maître d'ouvrage averti et courageux pour accepter une réponse à laquelle il n'a pas forcément été préparé. C'est aussi considérer l'acte architectural comme une véritable intervention intellectuelle, formulée par des êtres pensants, capable de la re-formulation critique d'une problématique donnée.

RÉALISME CRITIQUE
Aucun programme, aussi bien fait soit-il, ne saurait résister à la confrontation du projet avec la réalité d'une situation. Le projet tend alors à *"capter cette qualité fuyante de la réalité"* évoquée par Alvaro Siza. Le théâtre de Saint-Estève Janson, à la fois troglodyte de béton et monolithe de rouille surplombant la scène, ouvert sur une colline de gradins et de pins, traversé d'une lumière de l'aube et du crépuscule, relève de cette attitude. Il n'était pas "programmé", mais il devient une des pièces essentielles de ce réagencement de site, qui installe des fragments de projets comme autant de paysages reliés par le fil ténu de l'espace.

SIMULER
Le projet du théâtre de verdure n'est ni chauffé, ni isolé. Il échappe aux diverses démarches de certification, à toutes les simulations diverses et variées qui ont aujourd'hui envahi le champ de la conception architecturale. Il relève au contraire d'approximations successives, de doutes permanents, d'incertitudes inquiètes et non réductibles au champ consensuel d'une grille de bons sentiments.
A l'heure où l'on simule ce qui n'existe pas pour mieux dissimuler ce qui existe, le projet du théâtre de verdure s'offre dans sa plus grande vacuité aux événements extérieurs. C'est cette dimension, forcément difficile à appréhender, que toute mission d'évaluation devraient pouvoir interroger. Sans simuler.

RENCONTRE
Pas de bon projet sans belles rencontres. Avec le site, avec le maître d'ouvrage, avec les entreprises, avec les usagers, avec tous les acteurs du projet : paysagiste, bureaux d'études… C'est une condition nécessaire, mais pas suffisante. Il y a ensuite le projet. Les choses se compliquent.
La plus grande qualité d'un maître d'ouvrage, c'est de faire en sorte que les conditions d'émergence du projet soient réunies. Ce fut, cette fois-ci, le cas, ici, à ce moment-là, avec ce projet, sur la commune de Saint-Estève Janson.

CITOYEN
Le Prix du projet citoyen, c'est la récompense de cette rencontre. Et lorsque le projet est reconnu comme une réussite architecturale et paysagère, le prix acquiert toute sa légitimité. Ça fait plaisir. Une pause dans la tourmente.

PROFESSION
Bien-être et aveuglement, comme le temps d'une pause chez le barbier, où une serviette chaude plaquée sur la peau procure un sentiment d'apaisement proche de l'abandon physique et mental que l'on éprouve quelquefois chez son coiffeur... On en oublie l'intimité froide du tranchant du rasoir affûté qui glisse lentement sous la gorge…Jusqu'ici tout va bien.

© GILLES FAVIER - AGENCE VU'

TUILES
Les services compétents de l'Etat, forts de leur légitimité réglementaire, voulaient mettre un ascenseur sur le site, des pierres sur les façades, des tuiles en toiture.
Il faut alors écouter, sans rire et sans pleurer.
Et pourtant, je n'ai rien contre les ascenseurs, les pierres et les tuiles.

ÉLOGE DE L'IGNORANCE
La capacité de faire des choix, c'est considérer avec respect que tout le monde ne parle pas les mêmes langages. Et accepter ses ignorances réciproques comme le creuset d'un lien partagé. La démocratie participative, dans son désir de collégialité permanente, finit par ressembler à l'entreprise d'assimilation colonialiste qu'elle est censée dénoncer. Sur le projet du théâtre de verdure, chacun a fait ses choix. Quelquefois avec des éclats de voix. Toujours avec respect.

CONSTRUIRE
Pas d'architecture sans construire. Construire, c'est l'acte de la mise en œuvre de l'utilité de la pensée, de toute l'énergie conceptuelle des études.
Pas de construction sans entreprise. Le projet est alors comme une offrande, fragile, à la merci d'une rencontre à la fois crainte et désirée. De la qualité de ce partage dépend l'issue de cette relation. Si c'était à refaire, je le referais. C'est plutôt bon signe.

LANGAGE
La représentation de l'espace et la capacité de le lire, constituent le langage commun et fédérateur des acteurs du projet. C'est ce qui permet de nous réunir autour d'un même objectif et de réussir à échanger. C'est ce qui instaure aujourd'hui le

© OLIVIER AMSELLEM

paysagiste comme un partenaire de projet privilégié, puisqu'il possède la culture de l'espace et de sa représentation, dans toute sa dimension sensible. Le théâtre de verdure est un projet-paysage.

EFFONDREMENT

Le projet de maîtrise d'œuvre a commencé en 2008. Il a été livré en 2012. Il expérimente la qualité de l'étirement du temps.
Mais aujourd'hui, comment un maître d'ouvrage aussi vertueux soit-il, pourrait-il résister à la cooptation exacerbée qui accompagne les marchés publics, au dumping qui les caractérise, tant au niveau de la maîtrise d'œuvre que des entreprises ? 2008-2012 : 4 ans d'accélération de l'effondrement de la pratique de maîtrise d'œuvre. Le théâtre de verdure n'aurait plus aujourd'hui les conditions d'existence qui ont conduit à la reconnaissance qui lui est accordée.
Il faudrait qu'une commande publique équitable, responsable et partagée devienne une idée neuve pour l'ensemble de la profession. Vite.

PLAISIRS

Le projet, ni bio, ni iso, sans label, sans certification… résiste à l'hégémonie technocratique de la mise en comptabilité du monde.
Il est simplement une succession d'agencements de matières sous la lumière, dans leurs rapports les plus bruts à un territoire et à l'acte constructif.
Il installe un champ nouveau du regard à travers les rapports sensibles de surfaces dépouillées de tout artifice avec les horizons du site.
L'architecture, c'est ce qui reste quand tout le reste s'est absenté. Disparition du contexte et de l'usage, de la forme et de la fonction, de l'architecte et du client.
Il reste le ruissellement de l'eau, un parfum qui nous hante, une ombre fugace, le bruit sourd des pas sur la neige, l'étrange clarté blanche des amas de pollen.
Un chien hurle, une lumière nous éclabousse…

→→→ JEAN-MICHEL FRADKIN
architecte

MENTION : RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE POSTE EN BIBLIOTHÈQUE ET LOGEMENT. LA RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE, DE LA SALLE DE CLASSE, DE LA CANTINE ET DU LOCAL POMPIERS À SAINT-JEAN DES OLLIÈRES DANS LE PUY-DE-DÔME.

Maître d'ouvrage : La commune de Saint Jean des Ollières représentée par son maire, Mme Queinnec
Maître d'usage : Les bénévoles de la bibliothèque, les associations, les élus, les pompiers, les élèves et le personnel de l'école, les services techniques.
Architectes : Graziella Monteil, Delphine Duplouy-Jalicon, Oriane Galliot.

Les habitants sont-ils les experts de leur vie et de leur ville ? Nous pensons que oui. C'est de leur parole que nous avons décidé de nourrir le projet. **Faire ensemble et pas seulement vivre ensemble.**

Saint-Jean des Ollières compte environ 460 habitants. Elle a décidé de se mobiliser pour entreprendre des travaux importants et structurants à l'échelle de la commune. Le programme comprend la rénovation de la bibliothèque, la salle polyvalente, la salle de classe, la cantine, et la création d'un logement communal. À cela s'est ajoutée en cours de conception la rénovation de la caserne des pompiers. Deux tranches de travaux pour un budget total de 630 000 euros H.T.

Pour répondre aux objectifs parfois difficiles à concilier – utilisation de matériaux sains, économie d'énergie, meilleure organisation des usages, respect du budget et du patrimoine, mise en sécurité des sites – Vert Tiges Architectures a choisi de mettre en place une démarche participative innovante :
- → réalisation d'ateliers de sensibilisation à l'architecture dans les classes à destination des élèves ;
- → réalisation d'ateliers de travail avec les futurs usagers et les acteurs du projet (Architecte des Bâtiment de France, représentant de l'ADHUME, architecte du Parc Naturel Régional du Livradois Forez, bureau d'études) ;
- → organisation de présentations publiques où la parole de chacun est écoutée et prise en compte au mieux possible dans un souci de conciliation, de transmission et d'appropriation du projet.

Toutes ces activités se sont systématiquement déroulées in situ, sur le futur chantier. À cela, se sont ajoutées des initiatives du PNRLF comme la mise en place d'un chantier participatif sur le pisé.

La démarche participative implique une complexification du projet, de nombreuses itérations dans notre démarche de conception donc des délais plus longs. C'est un temps nécessaire pour aboutir à un projet réellement partagé et pouvoir répondre aux objectifs de chacun :
- → pour les maîtres d'usages : s'approprier le projet,
- → pour la maîtrise d'ouvrage : réaliser un projet partagé,
- → pour la maîtrise d'œuvre : réaliser un projet durable.

→→→ GRAZIELLA MONTEIL & DELPHINE DUPLOUY-JALICON
pour Vert Tiges Architectures

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.FORMATION-ARCHITECTE.COM

HMONP ... ET APRÈS

La France manque d'architectes, les dirigeants des entreprises d'architecture vieillissent, les femmes majoritaires dans les écoles sont largement sous-représentées dans l'encadrement des agences. La formation professionnalisante est donc bien indispensable pour permettre de combler ce retard.

Habilitation à la **M**aîtrise d'**Œ**uvre en son **N**om **P**ropre, même si certains prononcent l'acronyme comme un éternuement, la finalité est clairement annoncée et sans ambiguïté : Maîtrise d'œuvre **en son Nom Propre.**
Ceux qui s'engagent dans cette formation devraient se destiner à exercer comme architecte en titre, que ce soit comme salarié ou libéral. Est ce toujours le cas ?
L'un des modes d'approche de bilan opérationnel de cette formation serait de s'intéresser à la corrélation entre objectifs de la formation et parcours professionnels effectifs des habilités.
Paradoxalement cette formation au but clair cristallise des quêtes très diverses dans leur nature, dans leur temporalité et dans les objectifs d'insertion professionnelle. Nous regrettons l'absence de recensement des aspirations des inscrits en HMONP.

> **« LA FORMATION PROFESSIONNALISANTE GAGNERAIT À ÊTRE MOINS GÉNÉRALISTE, PLUS OPÉRATIONNELLE ET EXPERTE. »**

Quelques entretiens avec des architectes détenteurs de la HMONP depuis plusieurs années permettent néanmoins d'envisager trois catégories :
Le diligent : il voit dans cette formation l'aboutissement de son cursus LMD ou plutôt licence, master et HMONP dans la foulée du master. C'est mettre fin à ses études et s'autoriser à porter le titre, sans pour cela souhaiter pratiquer en son nom propre. Une fois son habilitation obtenue, "le diligent" ne porte, *a posteriori*, que peu d'attention sur les apports de cette formation.

L'indécis : il ne sait pas s'il aura l'envie d'exercer en son nom propre et n'a pas trouvé l'emploi répondant à son aspiration. Il s'engage dans la HMO pour voir, pour se donner le temps. La formation est l'occasion d'imaginer l'étendue du paysage réglementaire, juridique, économique et des connaissances complémentaires à acquérir pour exercer. Souvent, s'il s'installe c'est par dépit, avec une inquiétude nourrie par l'étendue des responsabilités et des risques.

Le motivé : il sait ce qu'il vient chercher. Bien plus qu'un sésame, il s'attend à acquérir les connaissances, les compétences et les outils qui l'aideront à devenir responsable d'entreprise. Il a un projet d'exercice futur (souvent en association) et possède une expérience en agence. Après l'habilitation, il peut continuer à travailler comme salarié encore quelques temps afin de mieux définir ses objectifs, de compléter sa formation pratique, et de construire son projet.
Le "diligent" ne tirera pas parti de la formation, il est juste satisfait d'en avoir fini. L' "indécis" se lance souvent dans de mauvaises conditions. Le "motivé" concrétisera son projet à long terme.

Une fois installés, les "motivés" portent un regard critique sur la formation mais également sur la profession. L'HMONP permet d'appréhender le paysage d'exercice et l'étendue des difficultés et responsabilités, mais faute de temps, tous les sujets ne peuvent être abordés complètement. L'habilité quitte souvent sa formation avec des questions, des inquiétudes et sans les outils espérés.
Les apports théoriques ne sont pas jugés suffisants, beaucoup regrettent le manque d'outils commerciaux, de gestion, et de management. Celui qui entame une démarche entrepreneuriale est démuni pour monter son business plan. Certains privilégieraient une validation des acquis de leurs pratiques professionnelles sur l'ensemble des étapes d'une mission complète (VAE) après au moins deux ans en agence. La HMO pourrait alors former à la création et conduite d'entreprise, et au management[1].

Leurs critiques vont également à la profession qui ne leur apporte pas l'aide espérée. Ils souhaiteraient se voir sous-traiter des missions pour les aider dans leur démarrage, et des moments de partage et d'apport d'expérience. (les syndicats répondent à cette attente).

À l'aune critique des anciens HMistes, certaines pistes se dessinent. La formation professionnalisante gagnerait à être moins généraliste, plus opérationnelle et experte. Compléter de manière plus approfondie les savoirs acquis pendant la formation Master pourrait contribuer à lui dégager l'espace nécessaire. L'articulation avec la mise en situation en entreprise devrait être renforcée pour devenir un véritable apprentissage de management de projet et d'approche du management d'entreprise.

1} Conformément aux préconisations de l'UIA et du CAE, l'Unsfa demande, depuis 8 ans, **deux ans** minimum de formation professionnalisante en alternance intégrant 6 mois d'équivalent temps plein d'enseignements théoriques. PA 40 "FORMATIONS retour vers le futur"

→→→ **MICHEL JARLETON**
délégué à la formation

Plus de 80 formations, réparties en 6 grands thèmes, des sessions organisées à Paris ou en région.

Retrouvez toutes les formations du GEPA par téléphone au **01 53 63 24 00** ou sur notre site internet : **www.formation-architectes.com**

gepa

// D152 **Rénovation Durable**

// D200 **Référent Qualitel H&E**

// D155 **LEED©, concepts & examen**

// D640 **BIM : concepts & méthodologie**

// D175 **HQE : démarche & performance**

...

GEPA : 27, Bd Raspail 75007 Paris - Tél. 01 53 63 24 00 - Fax. 01 53 63 24 04

FORMATION DES ARCHITECTES, DES ACTEURS DU CADRE DE VIE ET DE LA CONSTRUCTION

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.FORMATION-ARCHITECTE.COM

LIVING BUILDING CHALLENGE :

CONFÉRENCE DU GEPA

Nous vous l'annoncions dans le précédent numéro de *Passion Architecture* : le GEPA a organisé, le 10 décembre dernier, sa première conférence d'information sur le Living Building Challenge, un label de construction durable encore méconnu de ce côté-ci de l'Atlantique.

La conférence était animée par Joël Courchesne, architecte canadien spécialiste de la construction durable et Ambassadeur de ce label. Une trentaine d'architectes et d'acteurs de la maîtrise d'œuvre étaient présents, intéressés à découvrir les tenants et aboutissants d'une certification **la plus exigeante au monde.**

Qu'est-ce que le Living Building Challenge ? *"Imaginez un bâtiment conçu et construit pour fonctionner avec autant d'efficacité et d'élégance qu'**une fleur** : un bâtiment conçu selon les caractéristiques de son écorégion, qui génèrerait tous ses **besoins en énergie** via une **source renouvelable,** qui capturerait et traiterait toute l'eau générée sur le site et ce avec un résultat à la fois **efficace** et **rempli de beauté**".* Le programme Living Building Challenge est une philosophie, un outil de sensibilisation et un programme de certification qui porte sur l'aménagement à tous les niveaux. Il comprend sept domaines de performance : site, eau, énergie, santé, matériaux, équité et beauté. Ces sept domaines se divisent ensuite en vingt mesures obligatoires qui insistent chacune sur une sphère d'influence particulière.

Découvrir des processus de conception différents, non seulement pour les bâtiments mais également pour l'espace dans lequel ce bâtiment prend place **(Conception intégrée)**, s'approprier des compétences nouvelles en termes d'organisation du travail **(BIM)**, apprendre les exigences des systèmes de certification français **(HQE, Habitat & Environnement)** et internationaux **(LEED, BREEAM, Living Building Challenge)**… Le GEPA poursuit ainsi son action de formation et d'information des architectes et des acteurs de la maîtrise d'œuvre en développant de nouveaux thèmes de formation pour 2013. Certains d'entre eux sont déjà disponibles, d'autres verront le jour en début d'année, grâce au travail collaboratif développé au sein de notre organisme.

En ce début d'année 2013, je veux profiter de cet espace pour remercier en tout premier lieu les **formateurs** du GEPA, mais aussi **l'équipe** de permanents et bien sûr, les **administrateurs** du GEPA, pour l'engagement dont tous font preuve au quotidien. Ensemble, nous travaillons à promouvoir **des sessions de formation mieux adaptées** aux besoins des architectes. Ensemble, nous développons de **nouveaux thèmes,** en nous appuyant sur les **retours d'expérience** de chacun, et nous mettons en place des **formations plus participatives.** Ensemble, nous participons à développer **les compétences des architectes.**

> **"DÉCOUVRIR DES PROCESSUS DE CONCEPTION DIFFÉRENTS, S'APPROPRIER DES COMPÉTENCES NOUVELLES EN TERMES D'ORGANISATION DU TRAVAIL, APPRENDRE LES EXIGENCES DES SYSTÈMES DE CERTIFICATION FRANÇAIS ET INTERNATIONAUX… LE GEPA POURSUIT AINSI SON ACTION.**

Enfin, à tous les **stagiaires du GEPA,** architectes, acteurs de la maîtrise d'œuvre ou plus largement, du secteur de la construction : un grand merci pour votre **confiance** sans cesse renouvelée, pour vos **retours d'expériences,** pour vos remarques qui nous font avancer en nous permettant de vous proposer régulièrement de nouvelles formations.

Fin 2012, le GEPA a rénové ses espaces d'accueil parisiens, où nous vous accueillerons avec grand plaisir pour vos prochaines formations. En attendant de vous retrouver, toute l'équipe du GEPA se joint à moi pour vous présenter **nos meilleurs vœux pour 2013.**

À très bientôt en formation au GEPA !

→→→ **BERNARD COUDERT**
président du Gepa

ENTRETIEN AVEC PIERRICK MASSIOT

PRÉSIDENT DE LA RÉGION BRETAGNE

Dans cet interview, Pierrick Massiot, président du Conseil régional de Bretagne depuis le mois de juillet 2012, nous parle de la place de l'architecte dans les projets conduits par la Région.

Lorsque vous avez fait escale à Loudéac et Rostrenen, le 10 octobre dernier, vous avez mis en avant le rôle majeur de l'économie du bâtiment, les enjeux en matière de logements et les priorités du Grenelle de l'environnement et du bâtiment durable. Dans ce contexte, quelle place souhaitez-vous donner aux architectes dans l'élaboration ou la réhabilitation de nos espaces de vie ?

Compte tenu des questions du foncier sur notre territoire, le rôle des architectes est essentiel pour optimiser la consommation d'espace. Et, alors que nous lançons notre plan bâtiment durable, leur place est de première importance dans la prise en compte des coûts de fonctionnement des bâtiments, dès leur conception, l'utilisation de matériaux écologiques…

À mon sens, il est nécessaire que les professionnels constituent des équipes pluridisciplinaires afin d'intégrer toutes ces nouvelles contraintes techniques et environnementales. C'est d'ailleurs ce que nous préconisons déjà pour les études d'accompagnement et d'aide à l'ingénierie dans le cadre de l'Eco-Faur, notre programme de soutien aux projets d'urbanisme durable.

Dans un contexte difficile, quelles mesures spécifiques le Conseil Régional de Bretagne envisage t-il de mettre en œuvre pour soutenir l'économie locale des entreprises d'architecture et d'urbanisme sur son territoire ?

Que ce soit de manière directe ou indirecte, la Région s'efforce d'apporter un soutien à la profession et nous comptons bien continuer à le faire !

Nous accordons ainsi, chaque année, une aide financière à la Maison de l'architecture de Bretagne ainsi qu'à son projet de Maison de l'architecture et des espaces en Bretagne. Nous participons également au prix annuel de l'architecture de Bretagne.

© E. PAIN

PIERRICK MASSIOT,
PRÉSIDENT DE LA RÉGION BRETAGNE

> COMPTE TENU DES QUESTIONS DU FONCIER SUR NOTRE TERRITOIRE, LE RÔLE DES ARCHITECTES EST ESSENTIEL POUR OPTIMISER LA CONSOMMATION D'ESPACE.

Par ailleurs, nous nous sommes attachés à impliquer des architectes dans la création du nouveau centre de ressources sur la construction et la rénovation durable, accolé à la cellule économique de Bretagne.

Pour l'ensemble des travaux engagés sur notre patrimoine immobilier, et tout particulièrement les lycées, nous faisons appel au savoir-faire de la profession à qui nous demandons d'appliquer notre éco-référentiel. À travers les appels à projets Eco-Faur, nous soutenons également les opérations d'urbanisme durable portées par les collectivités. Autant d'occasions de distinguer et de mettre en valeur des projets innovants et performants et ainsi, tout le savoir-faire et la créativité de nos architectes bretons.

La qualité technique des bâtiments neufs ou réhabilités économes en énergie (RT 2012) est indispensable et la maîtrise d'œuvre architecturale essentielle. La Région étant la collectivité en charge de la formation professionnelle et de l'apprentissage, quels sont les moyens que vous pouvez envisager pour soutenir les organismes de formation permanents de la profession ?

Effectivement, la Région doit accompagner la montée en compétences liée à la RT 2012. C'est pourquoi nous avons constitué, voilà un an, un groupe de projet pour anticiper les besoins en formation et qualification des entreprises. L'objectif est de proposer des actions qui s'inscriront, plus largement, dans le plan bâtiment durable régional. Il s'agit d'intégrer progressivement, dans l'ensemble des formations (initiale, appren-

> LE CONCOURS D'ARCHITECTURE EST ENTOURÉ DE CONTRAINTES FORTES, C'EST VRAI. MAIS IL NE FAUT PAS OUBLIER QU'IL OFFRE À LA PROFESSION UNE RÉELLE OPPORTUNITÉ DE S'EXPRIMER.

tissage, continue), les nouveaux référentiels et de développer une formation continue qualitative centrée sur la RT 2012 et le développement durable.

En lien avec les organisations professionnelles et acteurs du bâtiment, nous participons, par ailleurs, à la mobilisation des entreprises pour engager le plus grand nombre d'employeurs et de salariés dans une démarche de formation tout au long de la vie. La mise en place d'un centre de ressources régional sur les questions du développement durable et notre soutien aux innovations en matière d'ingénierie de formation vont également dans ce sens.

La profession est confrontée à des exigences toujours croissantes. Ainsi les études demandées dans les procédures de concours dépassent fortement les prestations requises au niveau de l'esquisse.

Accepteriez-vous d'engager un dialogue avec les syndicats de notre Région pour réguler une compétition qui essouffle et affaiblit notre profession ?

Le concours d'architecture est entouré de contraintes fortes, c'est vrai. Mais il ne faut pas oublier qu'il offre à la profession une réelle opportunité de s'exprimer.

La Région Bretagne reconnaît l'investissement et le travail impliqués par ces concours, mais je dois admettre que nous avons de réels progrès à faire pour diffuser les propositions non retenues. C'est en ce sens que nous travaillons à la réalisation d'une rétrospective des réalisations architecturales de la Région depuis 2004, notamment dans les lycées. Un moyen de soutenir la profession et de valoriser le travail des architectes bretons et de mettre en évidence l'évolution de nos demandes, en tant que maître d'ouvrage.

UN SYNDICAT POUR LES ARCHITECTES EN BRETAGNE

Notre profession est aujourd'hui malmenée, peu valorisée, de moins en moins reconnue et surtout sous représentée pour des raisons associant un fort individualisme, un manque de disponibilité chronique et l'impression d'être déjà représentée par les instances ordinales.
30 confrères ont créé en septembre 2012 un Syndicat des Architectes de Bretagne (S.A.B) affilié à l'Unsfa et officiellement enregistré depuis fin octobre 2012.

→→→ LE BUREAU DU SAB

Président : Thierry Le Berre,
Vice-président(e)s : Gwenola Gicquel, Valérie Prieur, Thierry Burgaud, Patrick Dursent
Trésorier : François Renier – Trésorier adjoint : Jean-Jacques Ternot
Secrétaire général : Yves-Marie Maurer
Membres : Didier Leblay, Jean-Luc Le Trionnaire, Gaëlle Pincemaile, Rachel Rivasseau

Cette union régionale a pour but de fédérer les architectes régionaux au sein d'une même entité et d'unir leurs efforts dans le cadre d'actions collectives, tant au niveau régional que national.

Ces actions de défense et de promotion de notre profession s'appuieront sur trois objectifs principaux :

L'AFFIRMATION DE LA PLACE DE L'ARCHITECTE DANS LA SOCIÉTÉ

Comme acteur culturel incontournable, et comme acteur majeur du développement durable, de l'aménagement du territoire et du cadre de vie, de la qualité de la construction, de la qualité d'usage et de la cohésion sociale.

- En saisissant l'opportunité du Grenelle de l'Environnement, de la RT 2012, et de "L'Urbanisme de Projet" et des différentes réglementations pour redéfinir notre rôle et le contenu de nos missions.
- En nous battant pour accroître la part d'intervention des architectes dans l'acte de bâtir et de réhabiliter.
- En exigeant des pouvoirs publics des moyens en mesure de dispenser une formation initiale de qualité, pour préparer les architectes français à répondre efficacement aux nouvelles contraintes de leur exercice professionnel et aux nouvelles attentes sociétales.
- En participant à une redéfinition de ce que devrait être le rôle de l'architecte dans la société de demain.

PROPOSER DES ACTIONS POUR NOTRE EXERCICE PROFESSIONNEL

- En formalisant notre lutte contre le dumping des honoraires auprès de nos confrères et des organismes publics, collectivités locales et maîtres d'ouvrage pour la défense de nos entreprises.
- En facilitant l'accès à la commande publique.
- En proposant des méthodes pour reconquérir le marché des particuliers.
- En tenant nos positions dans le cadre du paritarisme, sur la base d'informations précises comme celles de l'observatoire économique de la profession.
- En affirmant, les intérêts du collège employeur, pour la pérennité des entreprises d'architecture, de l'emploi et des carrières de nos salariés.

UNE FORMATION À LA HAUTEUR DE NOS AMBITIONS

- Nous souhaitons une formation professionnalisante, mieux adaptée aux besoins de nos entreprises et dotée de moyens en adéquation avec les ambitions d'une formation de haut niveau.
- Cette formation doit comprendre une mise en situation professionnelle d'une durée minimale de deux ans pour laquelle les pouvoirs publics devront mettre en œuvre des solutions afin que la profession n'en ait pas la charge exclusive.
- Nous soutenons la nécessité qu'une formation obligatoire continue, diversifiée de qualité nous permette de renforcer nos compétences et celles de nos salariés. Elle doit nous permettre de nous adapter aux besoins, d'améliorer nos performances et d'élargir nos champs d'action.
- Nous travaillons pour le maintien du CREPA Bretagne (organisme de formation) et le renouveau régional indispensable aux 1 150 architectes bretons.

→→→ THIERRY LE BERRE
président du SAB

RÉGION BRETAGNE

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR

"L'ARCHITECTURE NOUS FAIT LA VI(LL)E MEILLEURE"

L'UNSFA ET L'ÉQUIPE DE *PASSION ARCHITECTURE* REMERCIENT LES ARCHITECTES AYANT CONTRIBUÉ À LA RÉALISATION DE CE CAHIER, DÉDIÉ À LA RÉGION BRETAGNE, PAR L'ENVOI DE LEURS DOSSIERS :

ATELIER DU CANAL (1) ;
PATRICK DURSENT (2) ;
GEFFLOT & VITEL ARCHITECTES ;
BLEHER ARCHITECTES : HERVÉ, PIERRE-JACQUES ET LUCE BLEHER ; DDL ARCHITECTES ;
FRANÇOIS RÉNIER (3) ; MH ARCHITECTES :
MICHEL HAY ET NICOLAS MERCIER (4) ;
AGENCE A/LTA ARCHITECTES - URBANISTES :
LE TRIONNAIRE (X2) - TASSOT - LE CHAPELAIN ;
NICOLAS MICHELIN (5) ; JOSÉFA PRICOUPENKO (6) ;
THIERRY LE BERRE (7) ; ARNAUD METTELET (8) ;
MICHEL ROULLEAU (9) ; NUNC ARCHITECTES BRETAGNE

RÉGION BRETAGNE

ARCHIPOLE URBANISME ET ARCHITECTURE

RENNES (35)
THIERRY LE BERRE

1 CONSTRUCTION NEUVE D'UN BÂTIMENT TERTIAIRE – "PÉPINIÈRE DES INNOVATIONS" À QUIMPER (29)
Maîtrise d'œuvre : Archipole Urbanisme et Architecture
Maîtrise d'ouvrage : Quimper Communauté / SAFI (29)
Livraison en 2011
Vue d'ensemble

1

2 CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE DE 120 CHAMBRES POUR ÉTUDIANTS RT2005 À SAINT-LÔ (50)
Maîtrise d'œuvre : Archipole Urbanisme et Architectur
Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes de l'agglomération de Saint-Loise (50)
Livraison en 2012
Vue côté rue

2

3 RÉHABILITATION DE 111 LOGEMENTS LOCATIFS PATTON C5 EN SITE OCCUPÉ À RENNES (35)
Maîtrise d'œuvre : Archipole Urbanisme et Architecture
Maîtrise d'ouvrage : Archipel Habitat Rennes (35)
Livraison en 2012
Porche entrée

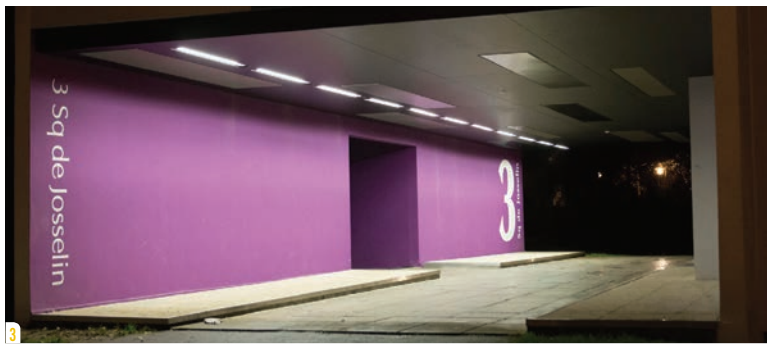

3

1

2

3

AMR AGENCE MICHEL ROULLEAU

NANTES (44)

1 HÔPITAL DE LANNION (22) - PAVILLON MIN RAN
Architecte mandataire : Agence Michel Roulleau
Architecte associé : DPA Didier Prost Architecte
Maîtrise d'ouvrage : Côte d'Armor Habitat
Chantier en cours

2 et 3 PARKING DE LA PLACE D'ARMES À LORIENT (56)
Architecte mandataire : Agence Michel Roulleau
Maîtrise d'ouvrage : Ville de Lorient – Chantier en cours

BLEHER ARCHITECTES

PLUMELEC (56)

HERVÉ, PIERRE-JACQUES ET LUCE BLEHER

1

1 CONSTRUCTION D’UN ÉTABLISSEMENT D’HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD) À DOL DE BRETAGNE (35)
Maîtrise d’œuvre : Bleher architectes
Maîtrise d’ouvrage : OPAC Emeraude Habitat
à St Malo – Livraison en 2012
vue sur l’entrée

2

2 MAISON DE SERVICES PUBLICS, SAINT-JEAN BRÉVELAY (56) BÂTIMENT BBC 2005
Maîtrise d’œuvre : Bleher architectes
Maîtrise d’ouvrage : Saint-Jean communauté
Livraison en mai 2012
détail du mur solaire - Façade sud

DDL ARCHITECTES

LORIENT (56)

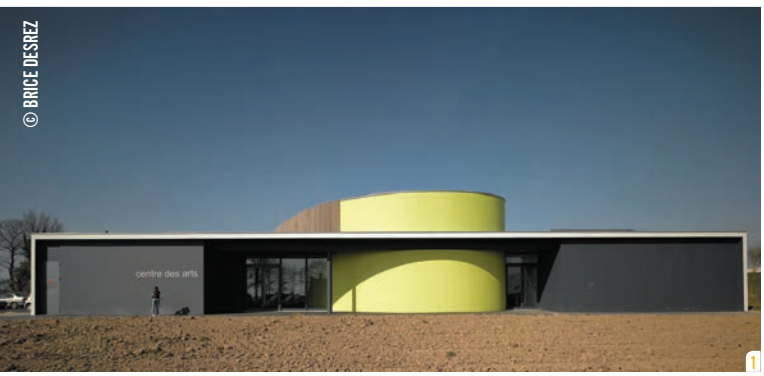

1

2

1 CENTRE CULTUREL COMMUNAUTAIRE – ÉCOLE DES ARTS, CHATEAUBOURG (35)
Architecte mandataire : DDL Architectes
Maîtrise d’ouvrage : Vitré Communauté
Livraison en novembre 2008
façade Sud / entrée principale

2 MÉDIATHÈQUE ET ÉCOLE DE MUSIQUE À LANGUIDIC (56)
Maîtrise d’œuvre : Pascal Debard
Maîtrise d’ouvrage : Commune de Languidic
Livraison en décembre 2005
façade Nord. De nuit, le bandeau vitré et éclairé signale l’auditorium

AGENCE A/LTA ARCHITECTES - URBANISTES

RENNES (35)
LE TRIONNAIRE (X2) - TASSOT - LE CHAPELAIN

1

1 RESTRUCTURATION ET RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE LA HAYE RENAUD À BETTON (35) – BÂTIMENT BBC
Architectes : a/LTA
Maîtrise d'ouvrage : mairie de Betton,
co-traitants : CETRAC + Hernot
Livraison 2012

2

3

2 et 3 BÂTIMENT INTERGÉNÉRATIONNEL À LA BOUËXIÈRE (35) : BÂTIMENT BBC ACCUEILLANT UNE CRÈCHE, DES LOGEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES ET POUR PRIMO ACCÉDANTS
Architectes : a/LTA
Maîtrise d'ouvrage : Aiguillon Construction,
co-traitants : Ouest-Structures + Astherm
Livraison 2011

1

2

NUNC ARCHITECTES BRETAGNE

SAINT BRIEUC (20)
VALÉRIE HUICQ ET PIERRE BÉOUT

1 et 2 COLLÈGE LUCIE ET RAYMOND AUBRAC, PLOUAGAT (22) : COLLÈGE 600 ÉLÈVES ET RESTAURANT SCOLAIRE
Maîtrise d'œuvre : Nun
Maîtrise d'ouvrage : Conseil général 22
Livraison : juillet 2012
vue du préau solaire (1)
vue de la cour (2)

3

3 MAISON INDIVIDUELLE À PLÉNEUF -VAL ANDRÉ (22) LAURÉAT DU PRIX ARCHITECTURE BRETAGNE "HABITER"
Maîtrise d'œuvre Pierre Béout, Anaïs Burgos
Maîtrise d'ouvrage : privée
Livraison : juillet 2012

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR

LA FIN DU "TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS" ! QUID DES ALTERNATIVES ?

La loi du 16 août 2012 de finances rectificative pour 2012 a mis fin au régime spécial en faveur des heures supplémentaires issu de la loi TEPA (Travail, Emploi, Pouvoir d'Achat).

Deux conséquences :
- depuis le 1er août 2012, l'exonération d'impôt sur le revenu a pris fin pour les heures supplémentaires effectuées (se caractérisant par une augmentation du net imposable sur le bulletin de paie, du fait de l'élargissement de l'assiette fiscale) ;
- depuis le 1er septembre 2012, les exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires (rémunérées 25 % au-delà de la 35e heure, 50 % après la 43e heure) ont été supprimées pour les salariés. En revanche, l'exonération de la part patronale est maintenue pour les entreprises de moins de vingt salariés (1,50 € par heure supplémentaire ou 10,50 € par jour pour les salariés en forfait jours).

Sont ainsi concernées :
- les heures supplémentaires ;
- les heures complémentaires effectuées par les salariés à temps partiel ;
- les jours travaillés au-delà de 213 jours par an pour les salariés au forfait jours.

Nous proposons deux alternatives aux entreprises d'architecture afin de limiter les effets de la loi de finances rectificative pour 2012, en application des dispositions conventionnelles et légales relatives à l'aménagement du temps de travail :

LA MISE EN PLACE DE RTT AU SEIN DE L'AGENCE

Conformément à l'article VII.3.1.3 de la Convention Collective Nationale des entreprises d'architecture et aux dispositions de l'article L. 3122-19 du code du travail, "la réduction de la durée du travail de l'ensemble du personnel peut être organisée par l'attribution de journées ou demi-journées de repos dans l'année".
Le tableau ci-dessous indique le nombre de jours accordés suivant l'horaire collectif de l'entreprise :

HORAIRE HEBDOMADAIRE	NOMBRE DE JOURS DE REPOS
39 heures	23 jours
38 heures	17 jours
37 heures	11 jours
36 heures	6 jours
35 heures	0 jour

LA MISE EN PLACE D'UN ACCORD D'ENTREPRISE RELATIF À LA DURÉE DE TEMPS DE TRAVAIL

Depuis la loi du 20 août 2010, une priorité est accordée aux accords d'entreprise en matière de temps de travail. Ainsi, les dispositions de notre Convention Collective Nationale (CCN) ne s'appliquent désormais qu'à défaut d'accord d'entreprise.

Il est donc possible de conclure un accord d'entreprise en matière de forfait-jours :
- en étendant la catégorie de salariés éligibles aux forfait-jours à un coefficient inférieur à 500, dans la mesure où le législateur a élargi les catégories de salariés auxquelles les conventions de forfait en jours peuvent être proposées (loi n° 2005-882 du 2 août 2005) ;
- en fixant une durée annuelle de travail pouvant aller jusqu'à 218 jours (au lieu de 213 au sein de notre CCN) ;
- en fixant le rachat de jours de repos, en contrepartie d'une majoration du salaire qui ne pourra pas être inférieure à 10 %.

Attention, un certain nombre de règles doivent être respectées dans le cadre de la négociation au sein de l'entreprise, dont notamment les suivantes :
- Les organisations syndicales représentatives au niveau de la branche architecture doivent être informées par l'employeur de sa décision d'engager des négociations (article L.2232-21 al.2 du Code du travail) ;
- L'accord collectif négocié avec les Institutions Représentatives du Personnel doit être conclu avec "les membres titulaires élus au CE ou, à défaut, les délégués du personnel titulaires, représentant la majorité des suffrages exprimés lors des dernières élections" (article L.2232-22 du Code du travail).

Nous invitons les entreprises d'architecture qui veulent connaître la procédure à suivre et/ou être accompagnées pour la mise en place de tels accords d'entreprise à contacter le service juridique de l'Unsfa : juridique@unsfa.com

→→ CHRISTOPHE YUEN
juriste en droit social

TRANSFIGURER LES TERRITOIRES

ENTRETIEN AVEC DOMINIQUE PERRAULT

Architecte français de renom, Dominique Perrault s'est imposé au niveau international après avoir remporté le concours de la Bibliothèque nationale de France en 1989, à l'âge de 36 ans. Passion Architecture est allé à sa rencontre. Dans cet entretien, Dominique Perrault nous parle de sa conception du métier d'architecte de son évolution, de ses projets...

Quelle serait votre définition du métier d'architecte ?

L'architecte contemporain est quelqu'un qui participe à la transformation de la vie en métropole. On assiste à des transformations sociales, fonctionnelles, géographiques, urbanistiques, écologiques de tous les tissus urbains, et l'architecte participe, quelle que soit la dimension du projet, à la transformation des villes pour en faire des milieux de vie contemporaine.

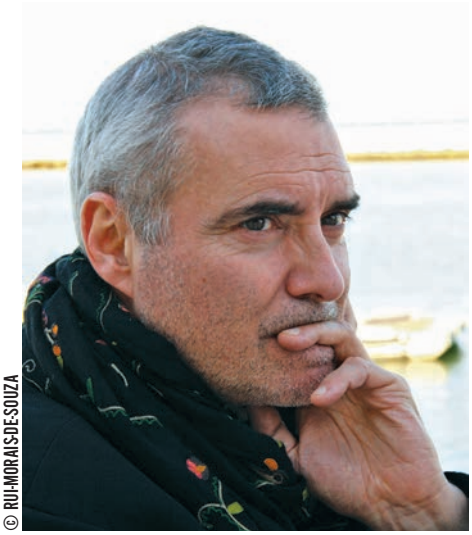

© RUI-MORAIS-DE-SOUZA

DOMINIQUE PERRAULT, ARCHITECTE

Que pensez-vous de l'évolution de la profession durant ces dernières années ?

C'est un métier qui devient de plus en plus rigide dans la mesure où il y a de plus en plus de contentieux, du juridique qui entre en ligne de compte. Les clients ont perdu le courage de construire et, du coup, l'aspect expérimentation, innovation, ambition n'a plus cours dans les projets. On est dans la procédure, la norme, tout ce qui éteint la beauté et la grandeur de la profession.
Cependant, c'est une évolution plus globale de la société qui est une société angoissée, inquiète, qui pense que demain sera pire qu'hier. Dans cette époque, cette ambiance, vont apparaître de nouveaux terrains de jeux, car il n'y a pas que ceux qui exercent maintenant, il y a ceux qui arrivent, qui ont de l'enthousiasme, de la fraîcheur, de l'élan, de l'allant…

L'architecte peut-il aller chercher dans ces contraintes, ce contexte, l'envie de relever de nouveaux défis ?

Sans doute, car la position de l'architecte n'est pas une position négligeable. Sur le fond, on ne déprécie pas la profession. Par contre, se pose la question du discours, d'une parole souvent hypocrite entre la commande énoncée et le résultat atteint. Il y a, en effet, beaucoup de belles paroles pour amadouer et instrumentaliser l'environnement au sens large, de façon à faire des projets. Cela reste tout de même un petit peu lié à la qualité de l'engagement des clients. Cette situation d'une certaine lourdeur est générée par la commande et ceux qui créent la commande.
La maîtrise d'œuvre, aujourd'hui, est très différente de celle d'il y a une vingtaine d'années : elle ne nourrit pas les mêmes ambitions, ne dispose pas des mêmes moyens, elle est dans une situation de service public réduit au minimum, parce qu'il n'existe pas de politique architecturale des régions et de l'État. Durant ces dernières années, l'architecture a perdu du terrain dans l'action publique.

Travailler sur des projets à l'international vous confère-t-il plus de liberté ?

La question n'est pas d'être plus libre ou moins libre. Il y a sur la planète, des territoires et des pays qui sont dans des développements importants du point de vue humain, social, économique. Ce sont des territoires de projets où l'ambition, l'enthousiasme, la fraîcheur des commanditaires sont diamétralement opposés à la vieille Europe qui possède sa merveilleuse histoire, son patrimoine, mais aussi l'âge de ses artères.
C'est intéressant de travailler en Europe, en Amérique du sud, en Asie, au Moyen-Orient, cet échange-là est vraiment passionnant.
Il ne s'agit pas de dire que c'est mieux dans l'assiette du voisin, mais en Europe, on vit une période de repositionnement de l'architecture par rapport aux questions du patrimoine, de ce qui a été construit dans les années 1970. Les problèma-

© DPA / ADAGP

Piazza Garibaldi, Naples – Italie
2004-2012

© BEYER.CO.AT / DPA / ADAGP

DC Towers, Vienne – Autriche
2004-2013/2016

tiques sont celles de la restructuration, de la réhabilitation, de la refondation de la ville. Tandis que la problématique dans un pays à forte croissance n'est pas de construire la ville sur la ville mais de construire la ville, déjà.

Pour vous architecture et urbanisme sont indissociables. Comment concevoir la ville dans la ville ? Cela pose-t-il nécessairement la question de la densité ?

La question n'est pas celle de la densité. Partout, il y a des traces de géographie, de tissu urbain, il n'existe aucun contexte vierge. Tout projet se développe à partir de la spécificité du lieu. Il n'y pas de meilleurs contextes que d'autres, juste des lieux qui vont pouvoir être l'écho ou pouvoir être transfigurés par le projet architectural. Un commanditaire a su partager sa vision avec l'architecte et ils ont pu développer et mener un projet commun.

Pouvez-vous nous présenter brièvement votre agence ? Comment s'organise son activité ?

J'ai créé mon agence il y a une trentaine d'années. Nous travaillons en France et à l'étranger, dans des proportions équilibrées. C'est une structure qui s'adapte à la commande qu'elle rencontre. Pour nous, qui développons une architecture d'auteur, les grands principes de management ne s'appliquent pas.

Justement à propos de management, l'intégration des jeunes architectes fait-elle partie de vos préoccupations ?

Nous avons beaucoup de jeunes architectes au sein de l'agence. Mais je trouve que leur formation ne les prépare pas idéalement à la vie active, leur période de stage est trop courte. Je trouverais préférable de faire ses études pendant trois ans, de passer une année de découverte et d'apprentissage, ensuite de poursuivre sa fin d'études et enfin, de se lancer dans la vie active. Avant, les étudiants travaillaient pendant leurs études. Quand je suis rentré à l'école, je travaillais déjà en agence. Travailler, ce n'est pas mal et ce n'est pas impossible : je lisais un interview de Niemeyer qui est allé voir Dacosta en lui disant "Je veux bien ne pas être payé" et Dacosta l'a pris ; on parle quand même de Niemeyer !
La façon dont l'enseignement est organisé n'est pas très correcte vis-à-vis des étudiants, elle ne leur donne pas les premiers éléments pour se placer sur le marché du travail. Il vaut mieux se frotter au monde du travail plus tôt pour bâtir un diplôme, mener une réflexion et se faire sa propre expérience qui constituera une véritable richesse.

Que pensez-vous de l'image qui persiste encore de l'architecte inaccessible et synonyme de surcoût ?

C'est un cliché. Les architectes n'ont pas réussi à rendre lisible le fait que ce métier se pratique aussi bien du côté des entreprises, que de l'ingénierie, du design, des collectivités locales, etc. Aujourd'hui, il y a des architectes quasiment partout et il serait bien que l'Unsfa ou d'autres en rendent compte. Il y a une diversification de ce métier depuis les vingt dernières années qui est bien réelle. On trouve des architectes dans pratiquement toutes les branches, nous ne sommes plus des mandarins inaccessibles… Il faut informer le grand public. Cette vision de l'architecte est très conservatrice, c'est une vision très française et peu moderne de l'architecture…

Que pouvez-vous nous dire des projets sur lesquels vous travaillez en ce moment ?

Actuellement nous travaillons en France sur une série de projets liés à des réhabilitations-restructurations dont le plus prestigieux est le Pavillon Dufour, une des ailes du Château de Versailles, transformé pour accueillir les 6 millions de visiteurs annuels.

Nous avons aussi le très emblématique projet, dans Paris, de la Poste du Louvre. Il s'agit de la transformation de ce bâtiment-îlot, avec un client remarquable qui est La Poste, remarquable dans le sens où il y a une dimension économique et sociale très différente d'autres projets menés actuellement dans la capitale. Voici un sujet de réflexion, sans affirmer qu'il y aurait d'un côté le bien et de l'autre le mal. Ce sont des visions de la ville qui sont différentes et qui peuvent, d'ailleurs, se compléter. Ce projet est en relation avec la ville.
Nous travaillons également sur la réhabilitation-restructuration d'un ensemble construit dans les années 1970, les Tours du Pont-de-Sèvres. C'est un sujet passionnant de transformation de structures urbaines, très bien dessinées d'ailleurs et très organisées, en d'autres architectures.
À l'étranger, nous réalisons, à Naples, la Piazza Garibaldi, une immense place avec la gare, les stations de métro, etc. À Vienne, nous allons achever, l'année prochaine, une tour de 200 m qui sera le plus haut bâtiment d'Autriche.

© DPA / ADAGP

La Poste du Louvre, Paris
2012-2016

L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS, ACCÈS AU STATUT, CONTRAT DE TRAVAIL, AIDES À L'EMPLOI, DISCRIMINATIONS

Gwenaëlle Leray – 2e édition- GERESO édition – collection L'essentiel pour agir – 204 pages – 25,30 €

La circulaire interministérielle du 4 septembre 2012 engage la prise en compte du handicap dans tous les projets de loi. Malgré le renforcement de la coopération entre le département, la région et l'État ainsi que les actions de mobilisation auprès des entreprises, le taux de chômage des personnes handicapées reste deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Ce panorama des questions relatives à l'emploi des travailleurs handicapés écartera les dernières réticences.

LE RÔLE DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

ouvrage collectif coordonné par Alain Merlaud sous l'égide de l'Agence Qualité Construction (AQC) – avec la participation de l'architecte Claude Bucher, représentant l'Unsfa – édition "Au fil du temps" – 142 pages – 40 €

Le rôle de la maîtrise d'œuvre d'une opération de construction ou de rénovation est essentiel pour la qualité d'un bâtiment. Après avoir décrit les fonctions de la maîtrise d'œuvre cet ouvrage souligne tous les points d'attention qui permettent de réduire les risques tant en conception qu'en réalisation

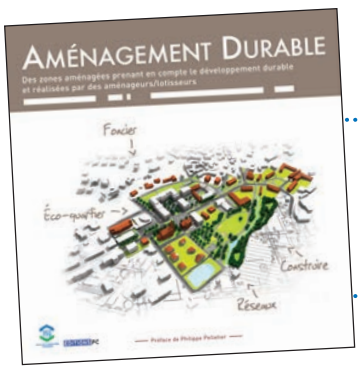

AMÉNAGEMENT DURABLE

publication de l'UCIFFB, organisation professionnelle des constructeurs immobiliers en France – Editions PC – 115 pages – 35 €

À l'échelle de notre pays, le développement urbain de ces cinquante dernières années s'est principalement caractérisé par une forte expansion des zones urbaines, mitage progressif des terres agricoles. Ce livre présente dix projets ou réalisations dont l'exemplarité permet de percevoir concrètement les principes d'un aménagement durable et de visualiser comment pourront être conçus nos quartiers de demain avec la nécessaire reproductibilité qu'ils sous-tendent.

DISCRIMINATIONS EN ENTREPRISE, SALARIÉ SAVOIR S'EN DÉFENDRE, EMPLOYEUR SAVOIR LES ÉVITER –2E ÉDITION

GERESO édition – Collection L'essentiel pour agir – 220 pages - 24 €

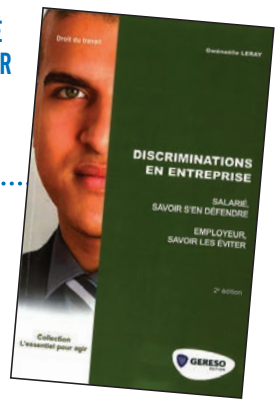

Gwenaëlle Leray a rédigé de façon à identifier clairement les situations qui relèvent de la discrimination et a intégré les évolutions législatives et jurisprudentielles les plus récentes.

SUSTAINABLE DESIGN II

Marie-Hélène Contal architecte directrice adjointe de l'Institut Français d'Architecture (IFA) et Jana Revedin architecte et professeur – édition Actes Sud – 185 pages – 39 €

Une avant-garde d'architectes s'emploie à reconstruire une relation d'équilibre entre terre et hommes. Une scène mondiale d'architecture émerge. Le Global Award for Sustainable Architecture, prix qui a reçu le patronage de l'UNESCO en 2011 récompense chaque année cinq architectes qui ne partagent plus des modèles mais une éthique, des méthodes, des expériences.

UNE AUTRE VILLE SINON RIEN

Elisabeth Pélegrin-Genel – Edition : Les empêcheurs de penser en rond – La Découverte – 224 pages – 18 €

"Dans 20 ans, près de 90 % de la population française sera urbaine. Il est urgent de réfléchir à des modes de vie plus économes et plus respectueux de l'environnement et surtout d'expérimenter d'autres formes pour habiter et vivre ensemble.
Pour cela, partons explorer des réalisations modestes, à l'échelle du bâtiment ou du quartier (des maisons de retraite autogérées, des immeubles construits directement par des familles, des fermes urbaines sur le toit des immeubles, ...). Certaines initiatives seront peut-être sans lendemain, d'autres deviendront vite banales : il ne s'agit pas d'un catalogue exhaustif des dernières innovations architecturales, mais plutôt d'apprendre à déplacer légèrement notre regard sur le quotidien, à sortir des sentiers battus en conservant une bonne dose d'optimisme et d'utopie.

Publi-rédactionnel

Avec son DOMOLAB, premier centre d'innovation pour l'habitat, SAINT-GOBAIN (ré)invente l'habitat de demain

SAINT-GOBAIN

L'innovation est un enjeu central pour Saint-Gobain. Avec l'élaboration du DomoLab, tout premier centre d'innovation pour l'habitat, Saint-Gobain s'engage sur le long terme à provoquer l'échange et le dialogue avec les acteurs clés de la construction.

© Saint-Gobain / Arch. Encore Heureux / Ph. Thierry Mercier

DOMOLAB, CENTRE D'INNOVATION DÉDIÉ AUX GRANDS ACTEURS DE L'HABITAT

DomoLab s'adresse aux grands acteurs de l'habitat disposant d'une vision globale du marché et une capacité à réfléchir de façon prospective sur ses évolutions : cabinets d'architectes, bureaux d'études, constructeurs, promoteurs, industriels, clients ou non de Saint-Gobain.

DOMOLAB, UN LIEU UNIQUE POUR INVENTER L'HABITAT DE DEMAIN

DomoLab est un lieu unique d'écoute et d'échange sur les besoins du marché de l'habitat. Il n'est ni un showroom, ni un centre de recherche. Il est un espace de travail collaboratif et de prospective. Une passerelle entre le marketing et la recherche.

DOMOLAB VISE TROIS OBJECTIFS MAJEURS

- Dialoguer et comprendre l'évolution des marchés de l'habitat
- Co-développer des solutions innovantes
- Anticiper les évolutions du marché

domolab
CENTRE D'INNOVATION SAINT-GOBAIN

39 quai Lucien-Lefranc
93303 Aubervilliers Cedex
Tel. : +33 (0)1 48 39 82 81
E-mail : domolab@saint-gobain.com

À PROPOS DE SAINT-GOBAIN

Présent dans 64 pays avec près de 190 000 salariés, Saint-Gobain, leader mondial de l'habitat, conçoit, produit et distribue des matériaux de construction en apportant des solutions innovantes aux défis de la croissance, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement.

EDITIONS PC www.editionspc.com

«Leur expertise a donné de l'ambition à mon projet»

Gilles, ingénieur bureau d'études fluides.

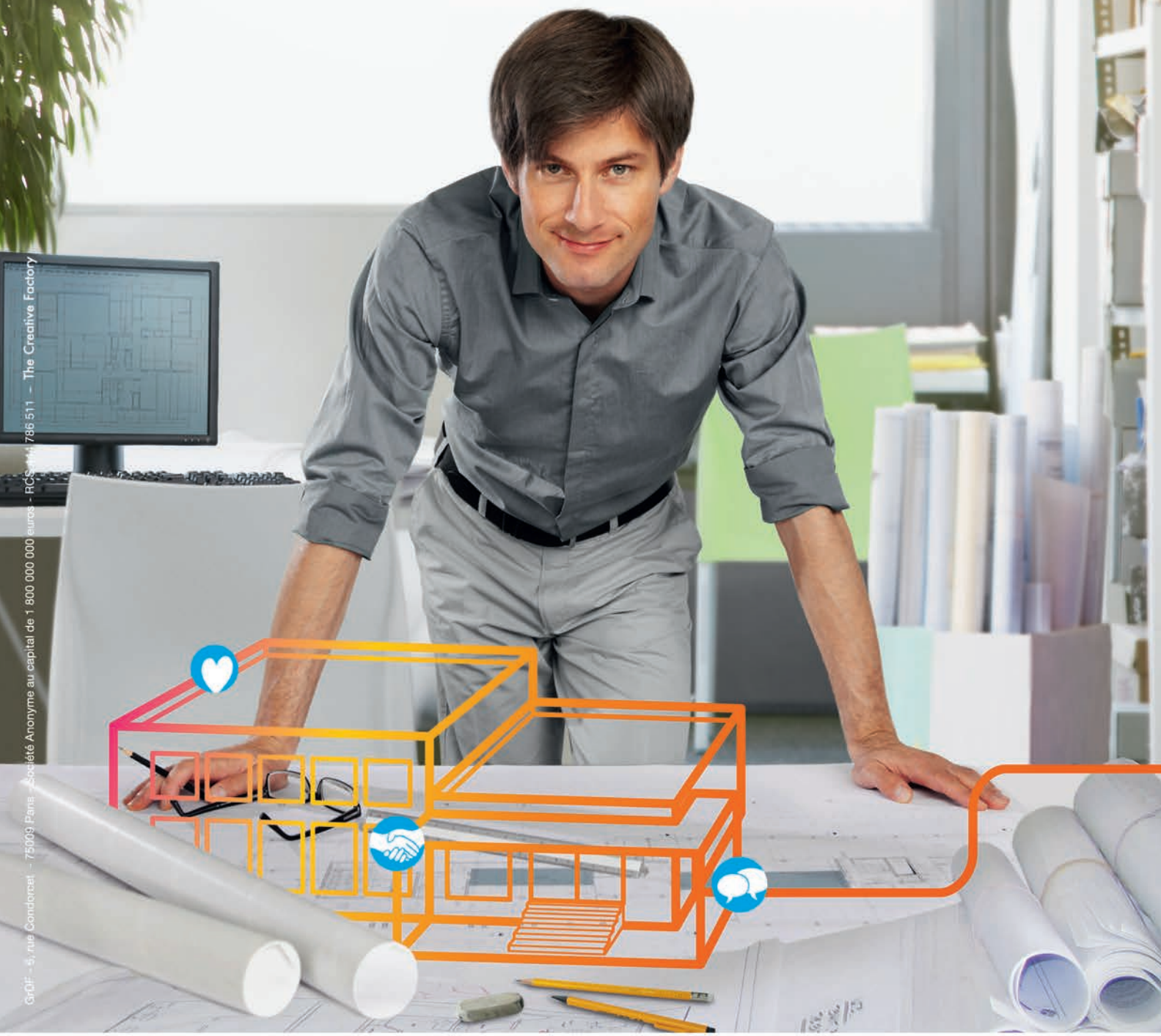

GrDF – 5, rue Condorcet – 75009 Paris – Société Anonyme au capital de 1 800 000 000 euros – RCS 444 786 511 – The Creative Factory

Innover en associant **gaz naturel** et **énergies renouvelables**. Mobiliser les compétences et les savoir-faire. **Optimiser la consommation énergétique** des projets de construction et de rénovation.

Les conseillers GrDF mettent toute leur expertise à votre service pour vous accompagner dans **vos réalisations**.

Contactez-nous sur www.grdf.fr

GrDF
GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Avec vous, en réseau

L'énergie est notre avenir, économisons-la!